



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°1

PLAN PLURIANNUEL D'EQUIPEMENT EN MATERIELS ROULANTS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-7 ;

Vu le Code la Sécurité Intérieure notamment son article L731-2 ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu la circulaire NOR/ INTE 19362332C du 29 janvier 2020 portant actualisation du guide méthodologique d'élaboration du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) ;

Vu la délibération n°1 du CASDIS en date du 19 décembre 2023 relative au Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;

Vu la séance de la CATSIS en date du 11 janvier 2023 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le Plan Pluriannuel d'Equipelement (PPE) 2024-2028 en matériels roulants du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme est élaboré en déclinaison du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2024-2028, approuvé lors du CASDIS du 19 décembre 2023 et prochainement arrêté par Monsieur Le préfet, qui constitue le socle des orientations stratégiques et prospectives opérationnelles du SDIS.

Le présent rapport expose au Conseil d'administration le Plan Pluriannuel d'Equipelement 2024-2028 dans son volet « Matériels Roulants ». Il s'inscrit dans l'évolution des risques et des crises variées, exigeant une adaptation continue et une couverture efficace des besoins opérationnels. Pour y parvenir, le PPE établit des objectifs clés : renouveler les moyens, optimiser les ressources, maintenir une couverture complète des risques, et s'adapter constamment aux évolutions technologiques et normatives.

La méthodologie du rapport comprend une analyse du parc actuel, mettant en évidence les besoins d'acquisitions futures et les priorités d'acquisition, définies en fonction de la criticité opérationnelle des véhicules. Ces priorités sont réparties en trois catégories : engins de première nécessité, moyens supports et moyens spécialisés complémentaires. Chaque catégorie est soumise à un plan ordinaire de renouvellement et, si nécessaire, à un plan de renforcement pour combler les lacunes identifiées dans le parc.

Le rapport identifie des moyens spécialisés complémentaires nécessaires, comme les capacités de pompage à grand débit, le renforcement du parc pour la lutte contre les feux de forêts et les capacités hydrauliques, intégrés en grande partie dans le cadre du pacte capacitaire. De plus, celui-ci propose une transition vers une flotte de véhicules plus respectueuse de l'environnement, en envisageant l'acquisition de véhicules à faibles émissions de CO2. Cette initiative s'inscrit dans une démarche durable visant à réduire l'empreinte carbone tout en maintenant l'efficacité opérationnelle du service.

Enfin, une estimation financière du PPE est proposée pour entretenir le parc existant tout en allouant les fonds nécessaires pour aligner les effectifs de véhicules sur les niveaux recommandés par les orientations stratégiques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De valider le Plan Pluriannuel d'Equipelement dans son volet « Matériels Roulants » 2024-2028 comme exposé dans l'annexe 1 de la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 5

Nombre de membres en visioconférence : 6

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour 10

Contre 0

Abstentions 0

ANNEXE AU RAPPORT N°1

Plan Pluriannuel d'Équipement (PPE) 2024-2028

I. Introduction

Le Plan Pluriannuel d'Équipement (PPE) 2024-2028 en matériels roulants du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme est élaboré en déclinaison du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2024-2028, approuvé lors du CASDIS du 19 décembre 2023 et prochainement arrêté par Monsieur Le Préfet, qui constitue le socle des orientations stratégiques et prospectives opérationnelles du SDIS.

Ce PPE vise à renforcer les moyens matériels roulants du service.

Contexte et objectifs du PPE

- Présentation du contexte opérationnel du SDIS de la Somme.

Dans un contexte d'évolution des risques et d'accroissement des crises protéiformes, le SDIS de la Somme se doit d'adapter sa capacité opérationnelle tout en s'intégrant dans une réponse capacitaire zonale et nationale. Afin de conforter cette nécessaire adaptation et la résilience associée, le parc « matériels roulants » du SDIS doit être à la hauteur des enjeux du SDACR tout en intégrant les évolutions technologiques et les normes environnementales.

- Objectifs clés du PPE :

→ Renouvellement et acquisition de moyens adaptés pour répondre aux besoins opérationnels du SDIS face aux risques courants et complexes.

→ Optimisation des ressources afin de rationaliser les achats en fonction des évolutions des besoins opérationnels et des contraintes budgétaires.

→ Maintien de la couverture des risques sur l'ensemble du territoire Samarien selon le principe d'équité.

→ Adaptation continue pour prendre en compte l'évolution des risques, des normes et des technologies, notamment en intégrant des moyens innovants et plus adaptés.

II. Méthodologie

- Analyse contextuelle et besoins actuels

Un état des lieux du parc d'équipement actuel s'avère nécessaire pour comprendre les besoins et analyser les forces/faiblesses, permettant ainsi de façonner les lignes directrices des acquisitions futures tout en intégrant les avancées technologiques et les normes à respecter. Enfin l'apport des différents pactes capacitaires de l'Etat s'intègre dans cette démarche générale permettant d'anticiper les ruptures capacitaires.

• **État actuel du parc d'équipements roulants du SDIS**

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des moyens par grandes familles de véhicules (engins de lutte contre l'incendie, moyens élévateurs aériens, véhicules de secours et soins d'urgence aux personnes...) et par types (CCF, CCR, VSAV, BEA...).

- Pour chaque catégorie d'engins, le tableau fournit les données suivantes : nombre total de véhicules en service/réserve/dédiés à la formation, l'âge moyen, les amortissements financiers et techniques, les objectifs définis par le SDACR, ainsi que le nombre d'engins nécessitant une acquisition pour atteindre ces objectifs.

		Existant au 01/01/2024					Projection fin 2028			Observations complémentaires					
FAMILLE	TYPE DE VEHICULE	NB TOTAL (au 01/01/24)	Dont Ops	Dont Ecole	Dont réserve(s)	Age moyen (avec réserves, Ecole) au 01/01/2024	Objectif SDACR fin 2028 (hors Ecole / Réserves)	Delta Existant au 01/01/2024 Objectif fin 2028	Amortiss financ.	Amortiss tech. Maxi	A remplacer en raison de l'âge entre 2024 et	SDACR - Modif. engins (FPTHR en CCRM par exemple)		TOTAL à acheter (remplacement + plan complémentaire)	Observations
												En +	En -		
Véhicules de Secours	VSAV	74	65	3	6	5,9	65	0	10	12	30	0	0	30	5 exercices à 6 VSAV
	VSS Lourde	3	3	0	0	2,5	3	0	10	12	0	0	0	0	
	VLI (VSS Léger)	2	2	0	0	13,6	2	0	10	12	2	0	0	2	
	VSR5	4	4	0	0	1	4	0	20	25	0	0	0	0	
	VSRM	2	0	1	1	21	2	0	20	25	0	0	0	0	A remplacer sur PPE 2029/2033
Véhicules "Incendies"	VPI	14	13	0	1	13,9	8	+5	20	20	4	0	5	0	Dotation de 3 CCR et 2 CCFU à la place des 5 VPI
	FPTL	9	7	0	2	12,7	5	+2	20	25	0	0	3	0	Renforcer la dotation en CCRM à la place de FPTL
	FPT	19	14	3	2	17,4	12	+2	20	25	4	1	3	2	Moyens GP et en échelons sur Abbeville et Peronne
	FPTDA / FDGP	0	0	0	0	0	1	0	20		0			0	
	FPTSR	15	15	0	0	9,6	15	0	20	25	0	0	0	0	Poursuivre la polyvalence des engins
	FPTHR	2	1	0	1	20	0	+1	20	25	2	0	2	0	Dotation en CCRM à la place de FPTHR
	CCRL	5	5	0	0	3,8	8	+3	20	20	0	3	0	3	Dotation de 3 CCRL à la place de 3 VPI
	CCRM	22	20	0	2	6,5	22	-2	20	20	1	4	1	4	Passer de 20 à 22 CCRM
	CCFM	10	10	0	0	16,5	15	-5	20	20	6	5	1	10	Passer de 10 à 15 CCFM
	CCFU	0	0	0	0	0	2	-2	20	20	0	2	0	2	Dotation de 2 CCFU à la place de 2 VPI
	CCFS	0	0	0	0	0	1	0	20	20	0	0	0	0	
	FMOGP	3	3	0	0	13	3	0	20	25	0	0	0	0	Renforcement des capacités hydrauliques
Moyens aériens	EA	16	15	0	1	14,2	15	0	20	25	4	0	0	2	Achat de 2 MEA au lieu de 4 (+2 décennales) - compactes
	BEA	1	0	0	0	0	1	0	20	20	0	0	0	0	Renforcer la couverture MEA par un BEA
	Décennale	0	0	0	0	0	0	0	10	10	5	0	0	7	2ème décennale sur MEA pour les pousser à 25 ans
Véhicules "Soutien"	Vsec	8	8	0	0	9,8	13	-5	15	20	0	5	0	5	Remplacer les VD par de VSEC
	VAS	1	1	0	0	9	4	-3	15	20	0	3	0	3	Renforcement du nombre de VAS
	VRID	1	1	0	0	0	11	-10	15	15	0	11	1	10	Dotation en VID/VRID pour acheminement des lots
	VNOVI	3		0	0	16,7	3	0	15	20	3	0	0	0	Remplacement par anciens VSAV ou VLOG
	VID	39	34	1	0	15	25	+9	15	20	18	3	12	9	dont 1 HR - VID en VRID
Véhicules de transport	VLTT	5	5	0	0	11,7	8	-3	20 → 15	15	3	3	0	6	Passer de 5 à 8 VLTT pour renforcer la dotation littoral - Ferry
	VLHR	5	5	0	0	4	8	-4	7 → 10	10	1	4	1	4	Dotation d'un VLHR par compagnie
	VLDCDC	3	3	0	0	2	3	0	7 → 10	10	0	0	0	0	Doter les VLDCDC en moyens GOC et multimédia
	VLCDG	4	4	0	0	5	7	-3	7 → 10	10	3	3	0	9	
	VL	18	0	0	0	6,3	NC	NC	10	12	7	0	0	8	
	VLID	103	74	4	8	8,7	68	+6	10	15	42	3	10	35	Rationaliser la dotation des VLID
	VTP	22	19	3	0	10,1	19	0	15	15	14	0	0	14	
Logistique	VLOG	6	0	0	0	5,7	NC	NC	15	15	2	0	0	2	Renouvellement Factotum
	VAT	2	0	0	0	11,5	NC	NC	15	15	0	0	0	1	Dans le cadre du pacte capacitaire
	VLST	6	0	0	0	9,2	NC	NC	10	15	3	0	0	3	Véhicules Transmissions / CLDG
	VPPL	1	0	0	0	20	NC	NC	25	25	1	0	0	0	
Ecole	VECOLE	1	0	0	0	8	NC	NC	25 → 15	15	0	0	0	0	
	RVECOLE	1	0	0	0	20	NC	NC	25	25	1	0	0	0	
Véhicules spéciaux	VGRIMP	1	1	0	0	8	1	0	15	15	0	0	0	0	
	VSN	3	3	0	0	11	3	0	15	15	1	0	0	1	
	VCYNO	1	1	0	0	13	1	0	15	15	1	0	0	1	
	VECSO	1	1	0	0	14	1	1	15	20	0	0	0	0	
	VSL	1	1	0	0	21	1	0	15	25	1	0	0	1	
	VIRT	1	1	0	0	1	1	0	20	20	0	0	0	0	
	VRRT	2	2	0	0	20	2	0	15	20	2	0	0	2	
	VPCC	0	0	0	0	0	1	-1	15	15	0	1	0	1	Compléter le PC Site d'un PC Colonne sur l'Ouest
	VPCS	1	1	0	0	12	1	0	15 → 20	20	0	0	0	0	
Remorques Incendie	MPR	17	17	0	0	18,5			25	30	2			2	
	RPO	3	3	0	0	14,7			25					0	
	RPGD	2	2	0	0	21			25	30	0			0	A remplacer sur PPE 2029/2033
Remorques Sauvetage	AMPHIB	3	3	0	0	9,6	3	3	15 → 12	15	0	0	0	0	
	BLS	5	5	0	0	11,8	5	5	15 → 12	15	5	0	0	5	
	BLR	3	3	0	0	11,2	3	3	15 → 12	15	2	0	0	2	
Porte-Berces et Berces	VPCE	5	5	0	0	14,2	5	0	25	25	0	0	0	1	Dans le cadre du pacte capacitaire
	CEAR	1	1	0	0	19	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CESI	2	2	0	0	13,5	2	0	25	25	0	0	0	0	
	CED	2	2	0	0	9,5	2	0	25	25	0	0	0	0	
	CESMDE	1	1	0	0	19	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CEMDE	1	1	0	0	6	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CEMUL	1	1	0	0	16	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CEPMA	1	1	0	0	8	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CERT	1	1	0	0	17	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CESD	1	1	0	0	16	1	0	25	25	0	0	0	0	
	CE HYDROSUB	1	1	0	0	0	1	0	25	25	0	0	0	1	Dans le cadre du pacte capacitaire
	VPCE Léger	1	1	0	0	0	1	0	20	20	0	0	0	0	
	CEPLATEAU	1	1	0	0	0	1	0	20	20	0	0	0	0	
CEMPGD	2	2	0	0	0	2	0	20	20	0	0	0	0		
Drône	Drône					1,3								5	
Aménagt spé	Aménagt spé					0								5	Moderniser la flotte de CCFM actuel (AMSEC)

La situation au 3 janvier 2024 dévoile un inventaire de 515 engins au SDIS, divisés en deux catégories principales :

- 141 poids lourds dont 17 MEA (avec le BEA) et 99 « Engins Pompes » sur un spectre allant du type VPI au FMOGP ;
- 309 véhicules légers dont 74 VSAV, 39 VID, 8 VSEC, 22 VTP, 150 véhicules d'interventions diverses, de commandement et de transport de personnels...

Les données du tableau viennent renforcer l'importance des âges moyens des véhicules dans la gestion quotidienne du parc.

Les statistiques révèlent des éléments cruciaux concernant la moyenne d'âge pour certains types de véhicules :

- FPT : 17,4 ans (acquisition du plus ancien en 1998) ;
- CCFM : 16,5 ans (le plus ancien datant de 1994) ;
- MEA : 14,2 ans (ancienneté à 1998 pour le plus ancien).

Ces chiffres viennent corroborer l'impératif d'une modernisation de certains véhicules, en particulier ceux ayant dépassé les deux décennies d'existence. Ils soulignent également l'obsolescence potentielle de ces équipements, mettant en lumière la nécessité d'un renouvellement stratégique et planifié.

- **Optimisation de la flotte de véhicules d'urgence par l'intégration de données précises : un enjeu stratégique pour la fiabilité opérationnelle et la gestion financière**

La toute récente mise en place d'un logiciel de gestion de parc dénommé SIP2, capable de centraliser et de fiabiliser les données (notamment le kilométrage des véhicules), revêt une importance cruciale. Ces informations permettront une évaluation plus précise de l'usure des engins afin d'offrir une vision claire de leur durée de vie restante. En analysant le kilométrage accumulé, il deviendra possible de mieux anticiper les besoins d'entretien, de réparation et de remplacement, fondamentaux pour assurer la fiabilité opérationnelle des véhicules.

Parallèlement, le coût de possession doit être considéré de manière holistique. En plus des dépenses d'acquisition, les frais d'entretien, de réparation et les coûts opérationnels représentent des éléments déterminants. Prolonger l'utilisation de véhicules plus anciens peut sembler économique à court terme, mais les coûts cachés liés à une maintenance plus fréquente et à des réparations plus onéreuses peuvent impacter significativement le budget sur le long terme.

Quelques exemples de kilométrages de VSAV :

VSAV #38 et #34 – mis en service en 03/2014 – 205 897 kms et 198 745 kms

VSAV #48 et #50 – mis en service en 10/2016 – 261 359 kms et 237 422 kms

VSAV #61 et #64 – mis en service en 04/2019 – 123 217 kms et 120 213 kms

En se basant sur des données fiables du logiciel SIP2, les décisions de remplacement peuvent maintenant être prises de manière éclairée. Cela permet de maintenir un équilibre délicat entre efficacité opérationnelle, sécurité des équipes et des populations, tout en assurant une gestion financière optimale.

- **Définition des priorités d'acquisition**

- Hiérarchisation des engins en fonction de l'importance opérationnelle

Dans une approche plus flexible et adaptative, cette méthode vise à établir des seuils quantitatifs et qualitatifs pour les acquisitions, écartant les investissements ne justifiant pas la valeur résiduelle de l'actuel parc. Elle se focalise sur la définition de priorités d'acquisition, découlant de trois catégories spécifiques de véhicules.

1. Engins de première nécessité opérationnelle (priorité d'acquisition primaire)

Il s'agit de la colonne vertébrale de notre parc roulant du SDIS, garantissant 95% des missions dans des conditions optimales. Cette catégorie comprend quatre familles d'engins et leurs déclinaisons par type :

- Secours et soins d'Urgence aux Personnes (SUAP): Principalement le VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes).
- Incendie (INC): Engins tels que FPT (Fourgon Pompe-Tonne), FPTL (Fourgon Pompe-Tonne Léger), VPI (Véhicule de Première Intervention), CCRM (Camion-Citerne Rural Moyen), CCRL (Camion-Citerne Rural Léger), EA (Échelle Aérienne), FPTSR (Fourgon Pompe-Tonne de Secours Routier).
- Secours Routier (SR): Véhicules comme VSRS (Véhicule de Secours Routier Super) et FPTSR (Fourgon Pompe-Tonne de Secours Routier faisant fonction d'engin de secours routier).
- Opérations Diverses: VTU ou VRID.

2. Moyens supports (priorité d'acquisition secondaire)

Les engins roulants contribuant à l'appui et au soutien des véhicules de première nécessité pour les risques courants ou spécifiques pour les risques complexes rentrent dans cette catégorie :

- Engins de soutien santé,
- Engins de balisage,
- Engins spécialisés,
- Engins nautiques,
- Engins de reconnaissance,
- Engins de transport de personnels,
- Engins de commandement.

3. Moyens spécialisés complémentaires (priorité d'acquisition tertiaire ou intégrée dans un pacte capacitaire)

Ils participent à la mise en place progressive d'une réponse opérationnelle pour faire face aux nouveaux défis de la sécurité civile. Ils répondent à une spécificité locale (occurrence notable de calamités météorologiques, risque avéré d'accidents industriels, sauvegarde d'un patrimoine architectural ou autres bâtiments remarquables...) tout en s'insérant dans une réflexion de réponse capacitaire zonale et/ou nationale (Feux de forêts par exemple). Le choix de ces moyens est réalisé notamment par une analyse fine des retours d'expériences sur plusieurs années.

Le SDACR 2024-2028 a identifié 3 domaines dans lesquels il est nécessaire de se doter d'une capacité de réponse complémentaire :

- Le pompage à grand débit ;
- Le renforcement du parc de lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels ou cultivés ;

- Les capacités hydrauliques ;
- Classification des priorités d'acquisition

Chaque catégorie de matériel doit être remplacée en fonction de son cycle d'amortissement, et peut, éventuellement, être renforcé ou rajeuni. Pour estimer l'investissement requis pour mettre à niveau le parc, deux plans sont distingués : le plan ordinaire et le plan de renforcement.

Plan ordinaire :

Ce plan suit une logique mathématique. Il détermine le rythme d'acquisition lorsque le SDACR ne révèle pas de lacunes ou lorsque ses objectifs sont atteints. Le remplacement s'opère selon une durée de vie prédéfinie : l'amortissement financier et/ou technique.

Dans une déclinaison sans aléas pour une famille de véhicules (exemple : effectif et âge moyen des véhicules de type FPT cohérents avec les prévisions du SDACR et la durée d'amortissement), seul un plan ordinaire de renouvellement est nécessaire.

Plan de renforcement :

Le plan de renforcement détermine le calendrier financier du SDIS jusqu'en 2028 pour atteindre le niveau d'équipement recommandé. Complétant le plan ordinaire, il intègre également les aspects financiers de l'amortissement. Son déploiement, essentiel pour combler les lacunes identifiées dans la flotte de véhicules, est conçu de manière progressive, en adéquation avec les besoins opérationnels.

Par exemple, si l'effectif et l'âge moyen des véhicules FPT ne sont pas alignés avec les prévisions du SDACR et la durée d'amortissement, un plan de renforcement est alors requis.

En résumé, le PPE 2024/2028 évalue les fonds nécessaires pour entretenir le parc de véhicules existant, auxquels s'ajoutent les crédits nécessaires pour aligner les effectifs de véhicules sur les niveaux recommandés par les orientations du SDACR 2024-2028.

- **Établissement du plan d'acquisitions**

4.1) Engins de premières nécessités (Priorité d'Acquisition Primaire)

- **Secours et soins d'urgence aux Personnes (SSUAP) :**

VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes)

L'amortissement financier d'un VSAV est de 10 ans, avec une possibilité d'amortissement technique pouvant aller jusqu'à 12 ans en fonction de l'obsolescence des engins et de la disponibilité des pièces détachées. La moyenne d'âge cohérente pour la flotte est donc de 6 ans. Actuellement, la moyenne d'âge du parc est de 5.9 ans.

Objectif SDACR : 65 VSAV (hors réserves et formation) en circulation d'ici 2028.

Effectif actuel : 65 VSAV + 6 réserves + 3 EDIS

Pour cette flotte projetée de 74 VSAV, sur un cycle de vie de 12 ans, il est donc nécessaire d'acquérir en moyenne 6.2 unités par an

Objectif 2028 :

Plan ordinaire : 30 VSAV (5 exercices à 6 VSAV)

Plan de renforcement : Néant

- **L'Incendie (INC)**

FPT (Fourgon Pompe-Tonne), FPTL (Fourgon Pompe-Tonne Léger), VPI (Véhicule de Première Intervention), CCRM (Camion-Citerne Rural Moyen), CCRL (Camion-Citerne Rural Léger), EA (Échelle Aérienne), FPTSR (Fourgon Pompe-Tonne de Secours Routier faisant fonction d'engin pompe).

L'amortissement financier des véhicules « Incendies » est de 20 ans, extensible à 25 ans en fonction de l'obsolescence et de la disponibilité des pièces détachées.

La moyenne d'âge cohérente de la flotte est donc de 12,5 ans. Actuellement, elle varie de 3,8 ans pour les CCRL à 17,4 ans pour les FPT.

Objectifs SDACR: Maintien de la polyvalence des engins pompe lors du renouvellement, acquisition d'engins CCR ou CCFU hors zones urbaines et secteurs à couvrir en SR, renforcement de la couverture aérienne par l'introduction progressive de moyens compacts pour les accès en hauteur.

Prévoir sur 5 ans l'acquisition de 3 CCRL et 2 CCFU (en remplacement de 5 VPI), 4 CCRM (renouvellement ou remplacement de FPT ou FPTHR), 2 FPT (Grande Puissance) et 2 MEA.

Pour alléger la charge financière du PPE, Il est proposé de prolonger la durée de service des MEA, initialement prévue pour 20 ans, jusqu'à 25 ans. Ainsi, lors du PPE 2024/2028, seulement 2 MEA neufs seront achetés.

Objectif 2028 :

Plan ordinaire : 2 FPT(GP), 3 CCRL et 2 CCFU (acquis dans le cadre du pacte capacitaire), 4 CCRM et 2 EA 32 compactes à 5 plans.

Plan de renforcement : Néant

- **Le Secours Routier (SR)**

VSRS (Véhicule de Secours Routier Super), FPTSR (Fourgon Pompe-Tonne de Secours Routier faisant fonction d'engin de secours routier)

La durée d'amortissement financier pour un VSRS ou un FPTSR est de 20 ans, extensible à 25 ans selon l'état d'obsolescence des engins et la disponibilité des pièces détachées. Ainsi, la moyenne d'âge cohérente pour la flotte est de 12,5 ans. Pour le parc actuel, elle est de 1,1 an pour les VSRS et de 9,3 ans pour les FPTSR.

Objectif SDACR : D'ici 2028, il est prévu d'avoir 4 VSRS et 15 FPTSR en circulation (hors réserves et formation).

Effectif actuel : 4 VSRS + 15 FPTSR + 1 VSRM réserve + 1 VSRM EDIS

Pour la flotte prévue de 4 VSRS, aucune acquisition (plan ordinaire ou plan de renforcement) n'est requise durant la période du PPE. De même pour les 15 FPTSR.

Nota : Il est important de noter le vieillissement du parc des FPTSR et des VSRM "Réserve" et "Formation" (affichent respectivement 18 et 21 ans). L'acquisition de deux engins neufs de type FPTSR devra être envisagée rapidement dans le prochain PPE 2029 pour glisser les FPTSR les plus anciens en réserve secours routiers... et engins pompes.

- **Opérations Diverses (OD)**

VID (Véhicule Interventions Diverses), VRID (Véhicule de Reconnaissance et d'Interventions Diverses) et VLU (Véhicule Léger Utilitaire).

L'amortissement financier des véhicules « OD » est de 15 ans, extensible à 20 ans en fonction de l'obsolescence et de la disponibilité des pièces détachées.

La moyenne d'âge cohérente de la flotte est donc de 7,5 ans. Actuellement, elle varie de 0.5 an pour le VRID (nouvelle dotation) à 15 ans pour les VTU.

Les 2 premiers VLU sont actuellement en commande. Petit frère du VRID, il s'agit de Peugeot Partner version utilitaire dotés d'une cabine approfondie pliable. Le véhicule permet de transporter 5 personnes ou 2 agents et de garantir l'acheminement de matériel opérations diverses.

Objectif SDACR: Veiller à une dotation optimale en VID ou VRID

Prévoir la mutation de 8 VID en VRID, de 3 VID en VSEC, doter 3 CIS d'un VID supplémentaire dont 1 HR

Objectif 2028 :

Plan ordinaire : 9 VID et 10 VRID

Plan de renforcement : Néant

4.2) Priorité d'acquisition secondaire : Moyens Supports

- Analyse des engins d'appui des engins de premières nécessités (moyens supports)

Les moyens supports, considérés comme une priorité d'acquisition secondaire, englobent une gamme d'équipements qui apportent un soutien crucial aux véhicules de première nécessité. Ils assurent des fonctions de support ou d'appui pour des interventions ciblées ou spécifiques. Voici quelques catégories de ces moyens :

Engins de soutien santé : Ces véhicules spécialisés sont dédiés au soutien médical en complément des véhicules de secours aux personnes. Ils peuvent transporter du matériel médical avancé ou fournir une assistance médicale plus spécifique.

Engins de balisage : Ces équipements servent à baliser et sécuriser les zones d'intervention ou les voies d'accès lors des opérations, assurant ainsi la sécurité des équipes opérationnelles et du public.

Engins spécialisés : Cette catégorie regroupe des véhicules spécifiques pour faire face à des risques complexes (chimiques, radiologiques, etc.).

Engins nautiques : Utilisés pour les interventions en milieu aquatique, ces équipements incluent des bateaux ou des embarcations spécifiques.

Engins de reconnaissance : Ces véhicules sont déployés pour des missions de reconnaissance préalables à certaines interventions, évaluant les conditions d'accès ou les risques spécifiques.

Engins de transport de personnels : Ils assurent le transport des équipes, fournissant une logistique et une mobilité accrues lors des opérations ou déplacements de groupes importants.

Engins de commandement : Ces véhicules sont équipés pour la coordination, la communication et la direction des opérations sur le terrain, offrant un point central de contrôle pour les responsables des interventions.

Ces moyens supports, bien que considérés comme une priorité secondaire, jouent un rôle crucial en fournissant un appui spécifique et complémentaire aux véhicules de première nécessité, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité et la diversité des opérations menées par le SDIS.

- Plan ordinaire et plan de renforcement pour chaque catégorie
 - Engins de soutien santé :
Plan ordinaire : remplacement de 2 VSS légers en raison de l'âge
Plan de renforcement : Néant
 - Engins de balisage :
Plan ordinaire : Néant
Plan de renforcement : Transformation de 5 VID en VSEC
 - Engins spécialisés :
Plan ordinaire : 2 VRRT, 1 VSN, 1 VCYNO, et 1 VSL à renouveler en raison de l'âge
Plan de renforcement : 3 VAS à acquérir
 - Engins nautiques :
Plan ordinaire : 2 BLR et 5 BLS à renouveler en raison de l'âge
Plan de renforcement : Néant
 - Engins de reconnaissance :
Plan ordinaire : 3 VLTT, 1 VLHR, 3 Drones à renouveler en raison de l'âge
Plan de renforcement : Passer de 5 à 8 VLTT et dotation d'un VLHR par compagnie
 - Engins de transport de personnels :
Plan ordinaire : 14 VTP, 35 VLID à renouveler en raison de l'âge
Plan de renforcement : 8 véhicules à faibles émissions de CO2 (dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Équipement, l'intégration de véhicules à faibles émissions de CO2 s'avère être une priorité. Cette démarche vise à moderniser le parc automobile en privilégiant des acquisitions respectueuses de l'environnement, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone tout en garantissant des interventions efficaces et durables).
 - Engins de commandement :
Plan ordinaire : 6 VLCDG à renouveler en raison de l'âge
Plan de renforcement : Passer de 7 à 10 VLCDG et faire l'acquisition d'1 VPC de niveau Colonne en complément du VPC de Site (acquisition dans le cadre du pacte capacitaire).
 - Autres :

Plan ordinaire : 1 VAT (acquisition dans le cadre du pacte capacitaire), 2 VLOG, 3 VLST à renouveler en raison de l'âge.

Plan de renforcement : Néant

4.3) Moyens spécialisés complémentaires (priorité d'acquisition tertiaire ou intégrée dans un pacte capacitaire)

Les moyens spécialisés complémentaires, classés en priorité d'acquisition tertiaire dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Équipement, sont des ressources ciblées répondant à des besoins spécifiques. Ils sont sélectionnés en fonction des menaces ou des besoins émergents identifiés localement, à l'échelle zonale ou nationale et souvent en lien avec des événements météorologiques, des risques industriels ou la préservation de patrimoines sensibles. Ces acquisitions sont soigneusement étudiées et s'inscrivent dans une stratégie capacitaire plus large, contribuant à renforcer la réponse opérationnelle du SDIS face à des situations exceptionnelles ou atypiques.

Le SDACR 2024-2028 a identifié 3 domaines dans lesquels il est nécessaire de se doter d'une capacité de réponse complémentaire :

- Le pompage à grand débit :

La proposition d'acquisition d'une berce de transport « CombiContainer » incluant un groupe de pompage « HydroSub 250 », accompagné d'un module inondation et d'accessoires hydrauliques, émerge dans le contexte du pacte capacitaire, spécifiquement pour répondre au risque majeur d'inondation sur le territoire de la Somme et à l'échelle zonale.

Les « HydroSub » dépassent les limites traditionnelles des motopompes. Dotés d'une capacité impressionnante, ils peuvent assurer des opérations de pompage jusqu'à -60 mètres grâce à leur moteur diesel relié à une transmission hydraulique couplée à une pompe submersible. Ce système permet de surmonter des obstacles, des dénivelés importants et offre une solution à des accès difficiles, permettant ainsi le transfert d'eau sur des distances allant de plusieurs centaines de mètres à plusieurs kilomètres.

Ces appareils se révèlent d'une importance cruciale en cas d'inondations, où ils jouent un rôle essentiel dans l'épuisement et le drainage des eaux. Leur polyvalence s'étend même à la lutte contre les incendies, où ils alimentent les engins d'intervention à partir de sources d'eau naturelles non potables (comme les rivières, étangs, lacs), réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis du réseau d'eau potable.

En pratique, l'« HydroSub 250 » se présente sous forme de skids manutentionnables, compatibles avec différents moyens de transport (bras polybenne, chariot élévateur, grue) et même héliportables. Pour faciliter leur utilisation, ils sont généralement transportés sur des berces dévidoirs « CombiContainer », équipées de tuyaux de grand diamètre.

Côté performances, l'HydroSub 250 affiche une capacité de 8 000 L/min à 10 bars. Elle est équipée d'un module « inondation » comportant deux pompes submersibles, remplaçant la pompe d'origine, et de tuyaux souples légers DN 300, permettant d'atteindre un débit de 35 000 L/mn à 1 bar.

Il est donc proposé de faire l'acquisition d'une berce « HydroSub 250 » et de son véhicule porteur dans le cadre du pacte capacitaire en 2024 et de faire l'acquisition d'une berce (plus légère) de transport de pompes dites d'épuisement et de son vecteur de transport en 2025.

- Le renforcement du parc FDFENC

Dans la perspective de s'adapter aux évolutions des risques dans les feux d'espaces naturels, les acquisitions planifiées se concrétisent respectivement ainsi :

- 2023 (PPE 2019/2023) : 2 CCFM 4000 double cabine, 1 CCFS 13000 de 32 tonnes et 2 VLHR ;
- 2024 : 2 CCFM 4000 double cabine ;
- 2025 : 1 CCFM 4000 double cabine ;
- 2026 : 1 CCFU double cabine ;
- 2027 : 1 CCFU double cabine.

Ces acquisitions s'articulent autour de besoins spécifiques :

- 5 CCFM 4000 et 2 CCFU pour la lutte contre les feux d'espaces naturels et pour l'intégration dans des colonnes de renfort.
- 1 CCFS 13000 pour fournir un volume d'eau conséquent et s'insérer dans les renforts ou modules d'intervention.
- 2 VLHR pour des missions de reconnaissance, transport de matériel dans des terrains difficiles, et le soutien dans la lutte contre les feux.

Ces engins sont achetés dans le cadre du pacte capacitaire FDF, auquel nous pouvons ajouter des engins déjà évoqués plus haut :

- 1 VAT pour le soutien logistique, dépannages et maintien en condition opérationnelle des engins FDF sur les projections nationales/zonales.
- Enfin, 1 VPC de Colonne pour la coordination d'opérations importantes et l'amélioration de la gestion de crise, des moyens matériels et personnels, ainsi que pour la mise en place des transmissions.

- Les capacités hydrauliques

L'« HydroSub 250 » est également une motopompe de grande puissance, conçue pour répondre aux besoins d'alimentation des engins lors de feux. Il offre une capacité de pompage significative, capable de délivrer un débit allant jusqu'à 8 000 litres par minute à une pression de 10 bars.

Ses tuyaux, d'une longueur totale de 1000 mètres et d'un diamètre de 150 millimètres, permettent de faciliter le déploiement et l'acheminement de l'eau sur de longues distances, offrant ainsi une grande flexibilité opérationnelle lors de situations d'urgence telles que les feux industriels, ruraux ou patrimoniaux.

Le SDACR planifie l'achat d'un FPTDA et d'un moyen dévidoir automobile de 800 m. en diam. 100. Cependant, avec l'arrivée anticipée de la berce « Hydrosub 250 » d'ici fin 2024 et la conversion des pompes des FMOGP prévue également pour cette année, l'objectif est de repousser ou de différer cet achat dans le temps.

5. Budget et ressources

5.1 Augmentation des prix des engins dédiés au secours en raison de différentes crises :

Le secteur industriel des véhicules, englobant notamment les engins de secours, a été confronté à plusieurs crises au cours des dernières années. Le rapport N°1 du Casdis du 11 avril 2023, qui constituait un point d'étape du PPE, abordait cette problématique dans son annexe.

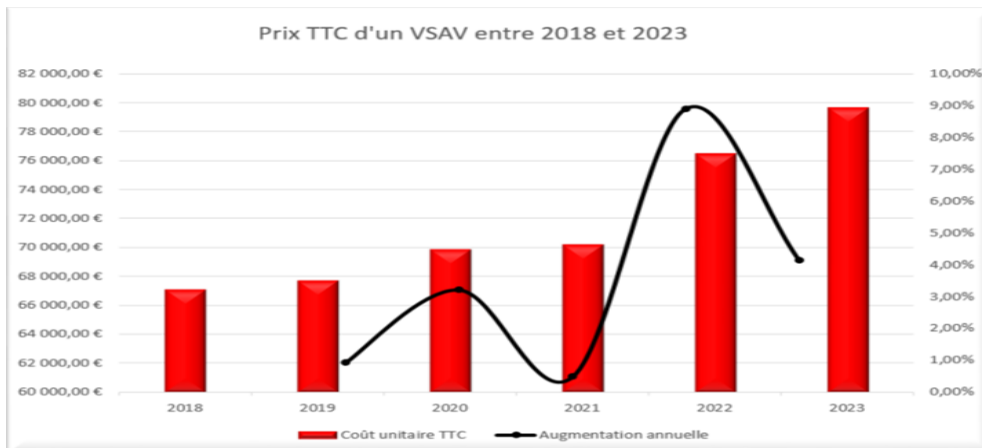
Les constructeurs et carrossiers ont été contraints d'ajuster fréquemment à la hausse leur gamme tarifaire en raison de ces circonstances, ainsi que de l'introduction de technologies d'aide à la conduite de plus en plus coûteuses. Parallèlement, l'impératif de rendre les véhicules plus respectueux de l'environnement a contribué à la hausse des coûts.

Cette conjonction de facteurs a conduit à une augmentation significative des prix des véhicules de secours, pour des finitions et des motorisations équivalentes. Des coûts fixes accrus, tels que l'assurance, le carburant, la maintenance et les péages, ont également été observés.

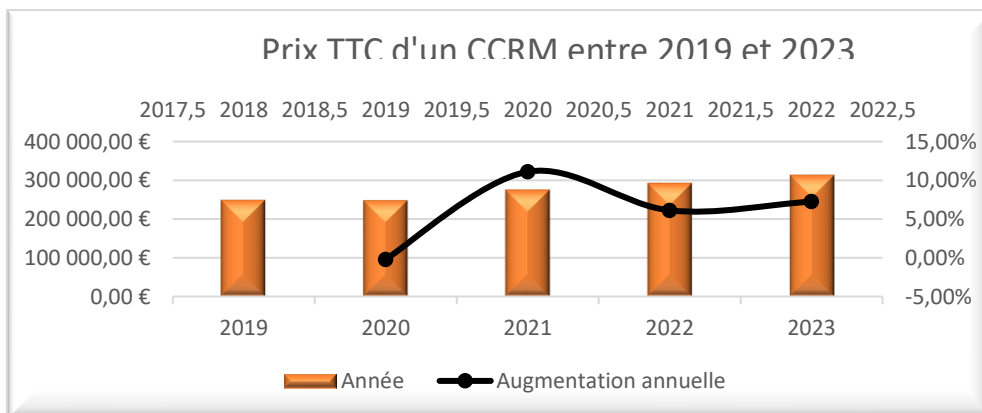
En outre, il convient de noter que la mise en place du « GSR II » le 1er juillet 2024 a un impact supplémentaire sur le secteur. Cette nouvelle réglementation qui introduit des exigences accrues en matière de sécurité et de performance, entraîne des ajustements dans la conception et la fabrication et contribue aussi à la hausse des coûts.

Pour illustrer cette tendance à la hausse, deux exemples concrets sont présentés :

Evolution des prix d'un VSAV acquis par appel d'offres :



Evolution des prix d'un CCRM acheté via l'UGAP :



5.2) Estimation financière du PPE

PPE - 2024/2028										
Imputation	Type d'engins	AP	Nombre à réaliser	Total PPE	A faire (SDACR ou renouvellement)	Total réel annuel	Total réel PPE	Total réel par engin et par an	Prix moyen sur l'exercice du PPE	CP
21561	VSAV	2024	6	30	30	494 400 €	2 624 837 €	82 400 €	87 495 €	2024
		2025	6			509 232 €		84 872 €		2025
		2026	6			524 509 €		87 418 €		2026
		2027	6			540 244 €		90 041 €		2027
	2028	6	556 452 €	92 742 €	2028					
	VLI	2024	1	2	2	41 200 €	86 220 €	41 200 €	43 110 €	2025
		2027	1			45 020 €		45 020 €		2028
	FPT	2026	1	2	2	349 673 €	709 836 €	349 673 €	354 918 €	2027
		2027	1			360 163 €		360 163 €		2028
	CCRM	2026	1	4	4	349 673 €	1 451 771 €	349 673 €	362 943 €	2027
		2027	1			360 163 €		360 163 €		2028
		2028	2			741 935 €		370 968 €		2029
	CCRL	2025	1	3	3	265 225 €	836 421 €	175 682 €	278 807 €	2026
		2027	1			281 377 €		179 539 €		2028
		2028	1			289 819 €		180 532 €		2029
	CCFM	2024 (PC)	2	10	10	618 000 €	3 281 045 €	309 000 €	328 105 €	2025 (PC)
		2025 (PC)	1			318 270 €		318 270 €		2026 (PC)
		2025	1			318 270 €		318 270 €		2026
		2026	2			655 636 €		327 818 €		2027
		2027	2			675 305 €		337 653 €		2028
	2028	2	695 564 €	347 782 €	2029					
	CCFU	2026 (PC)	1	2	2	349 673 €	709 836 €	349 673 €	354 918 €	2027 (PC)
		2027 (PC)	1			360 163 €		360 163 €		2028 (PC)
	EA	2025	1	2	4	742 630 €	1 507 539 €	742 630 €	753 770 €	2026
		2026	1			764 909 €		764 909 €		2027
	Décennales	2024 (Atraines)	1	7	5	87 550 €	648 198 €	87 550 €	92 600 €	2024
		2024 (Ferry)	1			87 550 €		87 550 €		2025
		2025 (Abbeville)	1			90 177 €		90 177 €		2025
		2025 (Flixecourt)	1			90 177 €		90 177 €		2026
		2026 (Val de Somme)	1			95 668 €		95 668 €		2026
		2027 (Rue)	1			98 538 €		98 538 €		2027
		2027 (Moreuil)	1			98 538 €		98 538 €		2027
	VSEC	2025	1	5	5	68 959 €	361 720 €	68 959 €	72 344 €	2026
		2026	2			142 055 €		71 028 €		2027
		2028	2			150 706 €		75 353 €		2029
	VAS	2025	1	3	3	53 045 €	165 645 €	53 045 €	55 215 €	2026
		2026	1			54 636 €		54 636 €		2027
		2028	1			57 964 €		57 964 €		2029
	VRID	2024	2	10	10	92 700 €	492 157 €	46 350 €	49 216 €	2025
		2025	2			95 481 €		47 741 €		2026
		2026	2			98 345 €		49 173 €		2027
		2027	2			101 296 €		50 648 €		2028
2028		2	104 335 €			52 168 €		2029		
VID	2025	2	9	9	106 090 €	505 132 €	53 045 €	56 126 €	2026	
	2026	1			54 636 €		54 636 €		2027	
	2027	2			112 551 €		56 276 €		2028	
	2028	4			231 855 €		57 964 €		2029	
VLOG	2025	1	2	2	84 872 €	172 290 €	84 872 €	86 145 €	2026	
	2026	1			87 418 €		87 418 €		2027	
VAT	2025 (PC)	1	1	1	154 560 €	154 560 €	154 560 €	154 560 €	2026 (PC)	
VLST	2025	2	3	3	74 263 €	113 656 €	37 132 €	37 885 €	2026	
	2027	1			39 393 €		39 393 €		2028	
VSN	2027	1	1	1	135 061 €	135 061 €	135 061 €	135 061 €	2028	
VCYNO	2027	1	1	1	61 903 €	61 903 €	61 903 €	61 903 €	2028	
VSL	2028	1	1	1	139 113 €	139 113 €	139 113 €	139 113 €	2029	
VRRT	2024	1	2	2	103 000 €	212 273 €	103 000 €	106 137 €	2025	
	2026	1			109 273 €		109 273 €		2027	
VPCC	2026 (PC)	1	1	1	170 016 €	170 016 €	170 016 €	170 016 €	2027 (PC)	
MPR	2025	1	2	2	53 045 €	111 009 €	53 045 €	55 505 €	2026	
	2028	1			57 964 €		57 964 €		2029	
BLR	2025	1	2	2	31 827 €	66 605 €	31 827 €	33 303 €	2025	
	2027	1			34 778 €		34 778 €		2027	
BLS	2024	1	5	5	41 200 €	216 113 €	41 200 €	43 223 €	2024	
	2025	2			84 872 €		42 436 €		2025	
	2027	2			90 041 €		45 021 €		2027	
VPCE (2C)	2024 (PC)	1	1	1	260 075 €	260 075 €	260 075 €	260 075 €	2024 (PC)	
VPCE (2B ou 2C)	2025	1	1	1	267 877 €	267 877 €	267 877 €	267 877 €	2025 (PC)	
BERCE HYDROSUB	2024 (PC)	1	1	1	932 150 €	932 150 €	932 150 €	932 150 €	2024 (PC)	
BERCE POMPES	2025	1	1	1	146 000 €	146 000 €	146 000 €	146 000 €	2025 (PC)	
DRONE	2024	1	5	5	20 600 €	109 368 €	20 600 €	21 874 €	2024	
	2025	1			21 218 €		21 218 €		2025	
	2026	1			21 855 €		21 855 €		2026	
	2027	1			22 510 €		22 510 €		2027	
	2028	1			23 185 €		23 185 €		2028	
AMENAGEMENTS SPECIFIQUES	2024	1	5	5	10 300 €	54 684 €	10 300 €	10 937 €	2024	
	2025	1			10 609 €		10 609 €		2025	
	2026	1			10 927 €		10 927 €		2026	
	2027	1			11 255 €		11 255 €		2027	
	2028	1			11 593 €		11 593 €		2028	
VLTT	2024	1	6	6	82 400 €	527 513 €	82 400 €	87 919 €	2025	
	2025	1			84 872 €		84 872 €		2026	
	2026	1			87 418 €		87 418 €		2027	
	2027	2			180 081 €		90 041 €		2028	
2028	1	92 742 €	92 742 €	2029						
VLHR	2024	2	4	4	72 100 €	146 363 €	36 050 €	36 591 €	2025	
	2025	2			74 263 €		37 132 €		2026	
VLCDG	2025	2	7	9	84 872 €	311 364 €	42 436 €	44 481 €	2026	
	2026	1			43 709 €		43 709 €		2027	
	2027	2			90 041 €		45 021 €		2028	
	2028	2			92 742 €		46 371 €		2029	
VL faibles émissions CO2	2025	2	8	0	84 872 €	355 073 €	42 436 €	44 384 €	2026	
	2026	2			87 418 €		43 709 €		2027	
	2027	2			90 041 €		45 021 €		2028	
	2028	2			92 742 €		46 371 €		2029	
VLID	2024	7	35	35	252 350 €	1 339 761 €	36 050 €	38 279 €	2025	
	2025	7			259 921 €		37 132 €		2026	
	2026	7			267 718 €		38 245 €		2027	
	2027	7			275 750 €		39 393 €		2028	
	2028	7			284 022 €		40 575 €		2029	
VTP	2024	3	14	14	123 600 €	612 500 €	41 200 €	43 750 €	2025	
	2025	3			127 308 €		42 436 €		2026	
	2026	2			87 418 €		43 709 €		2027	
	2027	3			135 061 €		45 020 €		2028	
	2028	3			139 113 €		46 371 €		2029	

5.3) Allocation des ressources

L'AP n°32 relative à la mise en œuvre du PPE 2019-2023 représentait 13 928 800 €, dont 640 434 € de subvention au titre des pactes capacitaires, soit 13 288 366 € nets pour le SDIS, et une moyenne de 2 658 000 € de crédits de paiement annuels.

Afin de poursuivre la politique d'acquisition de véhicules au plus proche des besoins opérationnels, il est proposé de prendre pour base de calcul les 2,7 M€ de crédits de paiements « moyens » votés au titre du PPE 2019-2023 majorés d'une inflation 15 %.

	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
PPE 2019-2023	1 848 661 €					1 848 661 €
Subvention pacte capacitaire	318 006 €					318 006 €
Part nette SDIS	1 530 655 €					1 530 655 €
PPE 2024-2028	654 050 €	2 016 712 €	3 321 124 €	4 135 839 €	3 534 436 €	13 662 161 €
Pactes capacitaires 2024-2028	1 810 225 €	472 830 €	519 689 €	360 163 €		3 162 907 €
Subvention pactes capacitaires	822 008 €	223 568 €	292 669 €	209 162 €		1 547 407 €
Part nette SDIS	988 217 €	249 262 €	227 020 €	151 001 €		1 615 500 €
TOTAL part nette SDIS	3 172 922 €	2 265 974 €	3 548 144 €	4 286 840 €	3 534 436 €	18 974 984 €
PPE 2024-2028	13 662 161 €					
Pactes capacitaires 2024-2028	3 162 907 €					
Part Etat	1 547 407 €					
Part nette SDIS	1 615 500 €					
TOTAL SDIS	15 277 661 €					
CP/an - PPE 2024-2028	2 732 432 €					
CP/an - Pactes capacitaires net	323 100 €					
CP/an - PPE + Pactes capacitaires net	3 055 532 €					

L'aspect financier du Plan Pluriannuel d'Équipement sera détaillé dans le rapport N°3 élaboré par le Groupement Finances, mettant en lumière les allocations budgétaires et les implications financières pour garantir l'alignement des objectifs opérationnels avec les ressources disponibles.

6. Révisions et ajustements

Afin de prendre en compte les multiples facteurs de changement (évolutions économiques, environnementales, normatives) et intégrer les apports évolutifs des pactes capacitaires, il est préconisé des périodes de révisions dans le plan. Cette approche permettra d'anticiper les ajustements nécessaires, offrant ainsi la souplesse indispensable pour s'adapter aux changements contextuels. Elle assure une planification dynamique, tenant compte des impératifs évolutifs, favorisant ainsi une démarche responsable et pérenne dans les acquisitions d'équipements pour les sapeurs-pompier.

7. Conclusion

Ce Plan Pluriannuel d'Équipement (PPE) 2024-2028, issu du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), œuvre à la modernisation et au renforcement des moyens matériels dans un environnement opérationnel en perpétuelle évolution. Ses piliers sont l'adaptation continue aux risques et aux avancées technologiques, le renouvellement des équipements essentiels, la maximisation des ressources et le maintien d'une couverture efficace face aux risques identifiés.

Cette démarche inclut une actualisation régulière du parc d'équipements roulants, respectant les cycles d'amortissement financier et technique, à travers deux plans distincts : ordinaire et de renforcement, visant à maintenir le parc en excellent état et à pallier les lacunes identifiées. Les acquisitions suivent une hiérarchisation, de la première nécessité aux moyens spécialisés complémentaires, intégrés dans un pacte capacitaire.

Le SDIS, s'adaptant aux évolutions contextuelles, économiques et environnementales, adopte une gestion proactive pour des interventions durables et efficaces, assurant ainsi une protection optimale des populations face aux divers risques et crises.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D1
Objet :	Plan Pluriannuel d'Equipements matériels roulants 2024-2028
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : D1-PPE matériels roulants 2024-2028.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	872.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h14min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h14min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h16min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h16min38s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		x
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	x	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	x	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°2

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS ET LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENT NON MANDATES EN 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57, les crédits budgétaires affectés à des opérations d'investissement peuvent être gérés en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Ce dispositif permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle puisque seuls les crédits de paiements relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte pour l'équilibre budgétaire. Les modalités de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement sont précisées dans le Règlement Budgétaire et Financier du SDIS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Dans ce cadre, au vu de la consommation des CP inscrits en 2023 de lisser en 2024 les CP de l'AP32 non engagés et non mandatés en 2023, à hauteur de 210 730,81 €.

AP32/Prog.10105 – PPE Matériels roulants 2019-2023					
Montant AP	CP réalisés sur les exercices précédents	CP 2023 votés	CP 2023 réalisés	CP 2023 lissés sur 2024	CP 2024
13 928 800 €	7 858 758,55 €	4 432 111 €	4 221 380,19 €	210 730,81 €	1 637 930,45 €
Total CP 2024				1 848 661,26 €	

Article 2 :

Compte tenu de l'avancée des travaux prévus dans le cadre de l'AP35, de prolonger de trois ans sa durée. Les crédits de paiement seront répartis comme suit, avec lissage des CP 2023 non engagés et non mandatés sur le dernier exercice :

AP35/Prog.10115 – Réhabilitation de la Direction, CSP La Hotoie, Centre Logistique Commun							
Montant AP	CP réalisés sur les exercices précédents	CP 2023 votés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
8 200 000 €	41 829,39 €	750 000 €	10 007,67 €	1 265 093 €	2 660 591 €	2 764 582 €	1 457 896,94 €

Article 3 :

Compte tenu de l'avancée des travaux relatifs aux cinq centres d'incendie et de secours intégrés dans l'AP31, et au regard de la hausse des coûts des matières premières et des travaux, de prolonger d'un an sa durée, et d'augmenter le montant de l'AP de + 1 480 000 €. Les crédits de paiement seront répartis comme suit, avec lissage des CP 2023 non engagés et non mandatés sur le dernier exercice :

AP31/Prog.10108 – CIS St-Valery, Conty, Fort-Mahon, Nesle, Beaucamps						
Montant AP	CP réalisés sur les exercices précédents	CP 2023 votés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026
9 000 000 €	15 114 €	380 000 €	21 543,41 €	2 171 497 €	5 547 532,44 €	1 244 313,15 €

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 5
 Nombre de membres en visioconférence : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D2
Objet :	Modification des autorisations de programme en cours et lissage des crédits de paiement non mandatés en 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	938 o
Document principal (Délibération) Nom original : D2-Modification des AP et lissage des CP non mandatés 2023.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	351.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h34min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h34min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h34min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h35min02s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°3

CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable M57, les crédits budgétaires affectés à des opérations d'investissement peuvent être gérées en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Ce dispositif permet de ne pas faire supporter à un budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle puisque seuls les crédits de paiements relatifs à l'exercice en cours sont pris en compte pour l'équilibre budgétaire. Les modalités de gestion des autorisations de programme et crédits de paiement sont précisées dans le Règlement Budgétaire et Financier du SDIS.

Le service souhaite ainsi poursuivre et développer sa stratégie d'investissement sur 3 volets concernant :

- l'achat de véhicules dans le cadre du SDACR ;
- l'achat de véhicules dans le cadre des pactes capacitaires ;
- l'amélioration énergétique de son parc immobilier.

Le montant des autorisations de programme et la répartition de leurs crédits de paiement sur les prochains exercices vous sont présentés ci-dessous.

Les acquisitions pluriannuelles de véhicules

L'autorisation de programme n°32 relative au PPE 2019-2023 arrivant à son terme au cours de l'exercice 2024, et afin de mettre en œuvre le plan pluriannuel d'équipement 2024-2028, il convient d'ouvrir une nouvelle AP.

L'AP n°32 relative à la mise en œuvre du PPE 2019-2023 représentait 13 928 800 €, dont 640 434 € de subvention au titre des pactes capacitaires, soit 13 288 366 € nets pour le SDIS, et une moyenne de 2 658 000 € de crédits de paiement annuels.

Afin de poursuivre la politique d'acquisition de véhicules au plus proche des besoins opérationnels, il est proposé de prendre pour base de calcul les 2,7 M€ de crédits de paiements « moyens » votés au titre du PPE 2019-2023 majorés d'une inflation de 15 %.

En retenant cette trajectoire les crédits de paiement s'élèveraient en moyenne à 3 M€/an pour ces 5 prochaines années. Ils sont déclinés en deux autorisations de programme.

AP36/Prog.10116 – PPE Matériels roulants 2024-2028

L'AP n°32/Prog. 10105 – Matériels roulants PPE 2019-2023 arrivant à son terme au cours de l'exercice 2024, et au regard du vote par le Conseil d'Administration du SDIS d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Equipement portant sur les acquisitions de matériels roulants sur la période 2024-2028, il vous est proposé la création d'une nouvelle autorisation de programme portant sur le Plan Pluriannuel d'Equipement 2024-2028 dans son volet « Matériels roulants » afin de poursuivre la mise en cohérence du parc véhicule avec les objectifs du SDACR.

Le détail est présenté ci-dessous.

AP36/Prog.10116 – PPE Matériels roulants 2024-2028					
Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
13 662 161 €	654 050 €	2 016 712 €	3 321 124 €	4 135 839 €	3 534 436 €

AP37/Prog.10117– Pactes capacitaires 2024-2028

Le SDIS a conclu en 2023 deux conventions de pacte capacitaire avec la DGSCGC et le Préfet de la Somme, ayant pour objet de répondre aux fragilités capacitaires face aux risques particuliers, à l'émergence et à l'évolution des risques complexes, identifiées dans les CoTRRIM.

Ces deux conventions prévoient l'acquisition par le SDIS de plusieurs engins de lutte contre les feux de forêts et d'une Cellule Pompe Grande Capacité et de son porteur, permettant de répondre au risque inondation. L'Etat participe au cofinancement de ces engins en subventionnant leur acquisition. En prenant en compte les montants associés à cette contribution exceptionnelle, le coût moyen effectivement supporté par le SDIS pour l'achat de ces véhicules spécifiques pouvant être déployé sur le territoire samarien et national est de 323 K€ / an sur 5 ans.

Le tableau ci-dessous fait état des engins qui sont inclus dans les conventions de pacte capacitaire conclues en 2023. Les véhicules commandés en 2023 ont été intégrés à l'AP n°32.

Engin	Année de commande	Coût TTC
<i>Camion-citerne feux de forêts moyen</i>	2023	292 315 €
<i>Camion-citerne feux de forêts moyen</i>	2023	292 315 €
<i>Camion-citerne feux de forêts super</i>	2023	545 025 €
<i>Véhicule de liaison hors route</i>	2023	86 241 €
<i>Véhicule de liaison hors route</i>	2023	86 241 €
<i>Camion-citerne feux de forêts moyen</i>	2024	309 000 €
<i>Camion-citerne feux de forêts moyen</i>	2024	309 000 €
Cellule pompe grande capacité	2024	932 150 €
Véhicule porte cellule	2024	260 075 €
<i>Camion-citerne feux de forêts moyen</i>	2025	318 270 €
Véhicule atelier	2025	154 560 €
Camion-citerne feux de forêts urbain	2026	349 673 €
Véhicule poste de commandement	2026	170 016 €
Camion-citerne feux de forêts urbain	2027	360 163 €

Afin d'assurer un suivi particulier des acquisitions réalisées dans le cadre des pactes capacitaires, il est proposé de créer une autorisation de programme dédiée présentée ci-dessous.

AP37/Prog.10117– Pactes capacitaires 2024-2028					
Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
3 162 907 €	1 810 225 €	472 830 €	519 689 €	360 163 €	0 €

L'amélioration énergétique du parc immobilier

AP38/Prog.10118 – Economies d'énergie

Afin de limiter l'empreinte carbone du SDIS et au regard de la part importante que représentent les dépenses de fluides sur son budget de fonctionnement, il vous est proposé la création d'une autorisation de programme dédiée à de la rénovation énergétique des centres d'incendie et des secours identifiés au préalable comme les plus énergivores (relamping, isolation des toitures, menuiseries, etc.). Le montant de cette AP et la répartition de ses crédits de paiement vous est présenté ci-dessous.

AP38/Prog.10118 – Economies d'énergie					
Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De créer les autorisations de programmes telles que décrites dans l'exposé ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
Contre 0
Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D3
Objet :	Création d'autorisations de programme pour le budget principal du SDIS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D3-DE-1-1_0.xml	text/xml	901 o
Document principal (Délibération) Nom original : D3-Création d'AP BP du SDIS.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	441.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h35min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h35min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h35min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h36min03s	Reçu par le MI le 2024-02-07

**DIRECTION****SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES**

Tél. : 03.64.46.16.61

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME**

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°4

AUTORISATION D'EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Président du Conseil d'Administration du SDIS peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Les virements de crédits depuis ou vers des articles dont les crédits sont spécialisés, ou depuis ou vers le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel ne sont pas permis. Ces crédits sont toutefois compris dans le calcul du plafond maximum de virements de crédits pouvant être réalisés.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable public. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses de chacune des sections, pour le budget principal et le budget annexe.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D4
Objet :	Autorisation d'effectuer des virements de crédits entre chapitres
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	896 o
Document principal (Délibération) Nom original : D4-Autorisation d'effectuer des virements de crédits entre chapitres.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	281.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h38min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h38min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h38min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h38min35s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°5

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA COMMUNE DE BERNAVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants, notamment l'article L1424-18 ;

Vu la délibération n°6 du CASDIS en date du 20 décembre 2019 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération du 20 décembre 2019, les membres du Conseil d'Administration du SDIS ont voté l'octroi d'une subvention d'équipement à la commune de Bernaville, pour le financement des travaux de réhabilitation de son centre d'incendie et de secours.

Le montant des travaux était alors fixé à 766 667 € HT, financé à hauteur de 10% par le SDIS. Néanmoins au regard de l'augmentation du coût des matières premières et des travaux, la réhabilitation du CIS de Bernaville est aujourd'hui estimée à 1 025 000 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De réévaluer le montant de la subvention octroyée à la commune à 10% du coût total HT de l'opération, soit un montant prévisionnel de 102 500 €.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'extension du CIS de Bernaville et au versement de la subvention d'équipement attribuée à la commune de Bernaville, ci-annexée à la présente délibération.

Article 3 :

De dire que les modalités de versement restent identiques à celles fixées par la délibération n°6 du 20 décembre 2019, soit un premier versement de 75% au démarrage des travaux. Le solde sera versé à l'issue des travaux, sur présentation des justificatifs de paiement et après réception par les services compétents du SDIS des travaux subventionnés.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D5
Objet :	Attribution d'une subvention pour la commune de
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D5-DE-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Délibération) Nom original : D5-Attribution d'une subvention BERNAVILLE.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	283.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h39min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h39min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h39min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h39min57s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°6

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA COMMUNE DE VIGNACOURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants, notamment l'article L1424-18 ;

Vu la délibération n°6 du CASDIS en date du 19 octobre 2020 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Par délibération du 19 octobre 2020, les membres du Conseil d'Administration du SDIS ont voté l'octroi d'une subvention d'équipement à la commune de Vignacourt, pour le financement des travaux de réhabilitation de son centre d'incendie et de secours.

Le montant des travaux était alors fixé à 375 000 € HT, financé à hauteur de 10% par le SDIS. Néanmoins au regard de l'augmentation du coût des matières premières et des travaux, la réhabilitation du CIS de Vignacourt est aujourd'hui estimée à 710 417 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

De réévaluer le montant de la subvention octroyée à la commune à 10% du coût total HT de l'opération, soit un montant prévisionnel de 71 041,70 €.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention relative à la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation et d'extension du CIS de Vignacourt et au versement de la subvention d'équipement attribuée à la commune de Vignacourt, ci-annexée à la présente délibération.

Article 3 :

De dire que les modalités de versement restent identiques à celles fixées par la délibération susmentionnée, soit un premier versement de 75% au démarrage des travaux. Le solde sera versé à l'issue des travaux, sur présentation des justificatifs de paiement et après réception par les services compétents du SDIS des travaux subventionnés.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
Contre 0
Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D6
Objet :	Attribution d'une subvention pour la commune de Vignacourt
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D6-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
Document principal (Délibération) Nom original : D6-Attribution d'une subvention VIGNACOURT.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	288.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h46min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h46min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h46min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h46min52s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		x
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	x	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	x	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°7

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et L1611-4 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les Administrations ;

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 7 février 2023 approuvant le Budget Primitif 2023 et notamment l'article 6574 pour des crédits d'un montant de 22 500 € ;

Considérant que la loi du 12 avril 2000 susvisée permet au SDIS de la Somme de verser des subventions de fonctionnement aux associations dont l'objet est en relation avec l'intérêt du service ;

Considérant les demandes de subvention ci-après énoncées :

- L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Nord de la France

Cette association a pour objet de soutenir et participer au développement des actions relatives aux Sapeurs-Pompiers.

Le budget 2024 s'établit à 23 400 €. Les comptes 2023 ne sont pas disponibles. Au 31 décembre 2022, l'association affichait un déficit de 15 400 € pour un budget de 37 800 € et un solde en trésorerie de 79 300 €.

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une subvention de 1 000 €, montant identique à celui versé en 2023.

- L'Œuvre Des Pupilles Orphelins

Cette association a pour objet d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins des personnels des SDIS. En 2023, elle a soutenu 1 588 orphelins.

Le budget 2024 s'établit à 9,92 M€. Les comptes 2023 ne sont pas disponibles. Au 31 décembre 2022, l'association affichait un excédent de 1.9 M€ pour un budget de 9,15 M€, et un solde de trésorerie de 2,4 M€.

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une subvention de 1 000 €, montant identique à celui versé en 2023.

- L'Association Départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Somme

Cette association a pour objet de former des jeunes de 13 à 17 ans afin de les présenter au brevet national des JSP. Elle compte environ 427 jeunes.

Le budget 2024 s'établit à 53 700 € contre 56 800 € en 2022. Au 31 octobre 2022, date de clôture des comptes, l'association affiche un déficit de 8 400 € pour un budget de 56 800 € et un solde en trésorerie de 49 700 €.

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une subvention de 11 500 €. Le montant de la subvention versée par le SDIS de la Somme représente environ 21.4 % des recettes de l'association.

- L'Amicale des personnels du SDIS de la Somme

Cette association a pour objet de créer du lien social en organisant deux repas par an et un spectacle de Noël pour les enfants du personnel. En 2023, elle compte 92 membres.

Le budget 2024 s'établit à 11 800 €. Les comptes 2023 ne sont pas disponibles. Au 31 décembre 2022, l'association affichait un déficit de 1 167 € pour un budget de 19 000 € et un solde en trésorerie de 17 900 €.

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une subvention de 5 000 €, montant identique à celui versé en 2023 et représentant environ 42% des recettes de l'association.

- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Somme

Cette association a pour objet de venir en aide aux membres et à leur famille et d'être un appui mutuel, amical et solidaire à tous les adhérents.

Le budget 2024 s'établit à 126 000€. Les comptes 2023 ne sont pas disponibles. Au 31 décembre 2022, l'association affichait un déficit de 8 000 € pour un budget de 136 100 € et un solde en trésorerie de 118 400 €.

Au titre de l'année 2024, l'association sollicite une subvention de 3 000 €, montant identique à celui versé en 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le versement des subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 21 500 € et dont les modalités de versement pour chaque association sont définies dans le tableau ci-après :

Associations	Subventions versées en 2023	Subventions proposées pour 2024
Association des JSP	11 500 €	11 500 €
Union Régionale des SP du Nord	1 000 €	1 000 €
Amicale des personnels du SDIS	5 000 €	5 000 €
Œuvre des Pupilles	1 000 €	1 000 €
Union Départementale des SP	3 000 €	3 000 €
TOTAL VERSE	21 500 €	21 500 €

Article 2 :

De dire que le versement des subventions sera conditionné à l'obtention des documents listés ci-dessous :

- Le bilan financier de l'exercice 2023, signé par le Président,
- Les relevés de banque 2023 à la date de clôture de l'exercice comptable
- Le rapport d'activité 2023.

En cas de refus, par l'association, de produire les documents référencés ci-dessus ou à défaut de production de ces documents avant le 31 octobre 2024, le dossier ne sera pas traité.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D7
Objet :	Attribution de subventions aux associations
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - attribuées aux associations
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D7-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D7-DE-1-1_0.xml	text/xml	918 o
Document principal (Délibération) Nom original : D7-Attribution de subventions aux associations.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D7-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	362.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h47min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h48min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h48min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h48min33s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°8

BUDGET PRIMITIF 2024 DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-27 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 27 novembre 2023 prenant acte que le Débat d'Orientations Budgétaires sur l'exercice 2024 a eu lieu ;

Vu la délibération n°23.1.52 de la 1^{ère} Commission du Conseil Départemental de la Somme en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant que le présent projet de Budget Primitif 2024 a été construit sur la base des éléments présentés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires du 27 novembre 2023 :

A travers ce budget, le Conseil Départemental réaffirme sa volonté de soutenir et d'appuyer le financement du SDIS en augmentant sa contribution de fonctionnement de 5,19%, et en accordant une enveloppe de 1,5 million d'euros, au titre de sa participation à l'investissement du SDIS.

Par ailleurs, les contributions des communes et EPCI évoluent selon la moyenne des indices des prix à la consommation des ménages hors tabac. Cela représente une augmentation de 5,49%.

Ces nouvelles recettes de fonctionnement et d'investissement permettront d'assurer le financement de nouvelles charges notamment liées à :

- Des contraintes exogènes au SDIS :
 - L'inflation, qui va se poursuivre est estimée selon la Banque de France à 2.5% (IPCH) sur l'année 2024, et devrait particulièrement impacter le prix des fluides (gaz et électricité) ainsi que le matériel nécessaire aux réparations des véhicules par le garage départemental
 - La revalorisation du point d'indice en juillet 2023 et l'ajustement des critères d'attribution des NBI des sous-officiers qui vont peser sur une année pleine en 2024
 - L'attribution de 5 points d'indice majoré sur toutes les grilles indiciaires à compter du 1^{er} janvier 2024
 - L'augmentation de l'activité opérationnelle en lien avec les Jeux Olympiques 2024 dont les effets restent encore à affiner
- Des composantes structurelles du SDIS :
 - La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 1,5% de la masse salariale
 - La stabilisation de la baisse des recettes associées aux carences d'ambulances faisant suite à la réforme des transports sanitaires urgents, et malgré la revalorisation du montant de leur remboursement
- Des nouveaux projets définis par le SDIS pour une amélioration de la qualité du service ou pour faire face à de nouveaux risques et menaces :
 - La déclinaison du SDACR 2024-2028
 - La sécurisation du réseau informatique avec un partenariat renforcé avec le Conseil Départemental

- *Les remboursements sur charges de personnel*

Il s'agit des remboursements de congés paternité, du remboursement d'Amiens Métropole pour les agents bénéficiant toujours du COS, du remboursement de la part salariale des titres restaurant, et du remboursement des dépenses de personnel pour les agents mis à disposition du Garage départemental ou d'autres organismes.

→ 1 329 000 € sur l'exercice 2024

- *Les interventions refacturées*

Il s'agit des interventions ne relevant pas des compétences réglementaires du SDIS (ouvertures de portes, déblocage de cabines d'ascenseur, destruction d'hyménoptères, fuites d'eau après compteur, réquisition, principe pollueur-payeur, carences d'ambulances privées, interventions sur réseau autoroutier, interventions réalisées sur le territoire du SDIS76, etc.).

A noter qu'un arrêté du 19/12/2023 fixe la revalorisation du prix de facturation des carences de 200 € à 209 € à compter du 1er janvier 2023.

→ 1 115 000 € sur l'exercice 2024

- *Les autres recettes*

Le SDIS perçoit en outre des recettes liées au remboursement de frais par son budget annexe, au FCTVA, à la réalisation de sessions de prévention dans des lycées, à la présidence de jurys SSIAP, à la location d'antennes relais, à l'absence de restitution d'effets d'habillement par des SP ayant quitté les rangs, etc. Exceptionnellement, le SDIS percevra en 2024 le produit d'un leg pour un montant de 75 000 € ainsi qu'une subvention versée par l'UE au titre du FEDER, pour des prestations informatiques et location de licences renforçant la sécurisation de son réseau informatique.

→ 546 000 € sur l'exercice 2024

C. *Les recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement*

Il s'agit de la reprise des subventions d'investissement, et de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics.

Ces recettes sont estimées à 1 927 000 €.

II. *Les dépenses de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement ci-dessus énumérées vont permettre au SDIS de financer des dépenses de fonctionnement à hauteur de **54 550 000 €**.

Le SDIS devra assumer, en 2024, l'augmentation de certaines charges impactées par des mesures nationales, des décisions internes et des contingents extérieurs.

A. *Les charges de personnel*

Les dépenses de personnel représentent 72,67% du budget de fonctionnement du SDIS.

S'agissant des personnels permanents, les charges sont principalement impactées par :

- L'attribution de 5 points supplémentaires d'indice majoré sur toutes les grilles indiciaires à compter du 1^{er} janvier soit + 206 000 € ;

- La revalorisation du point d'indice de +1,5% (depuis le 1^{er} juillet 2023) soit + 405 000 € sur une année pleine ;
- La modification des règles d'attribution des NBI pour les sous-officiers soit + 30 000 € sur une année pleine ;
- La revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant au 1^{er} juillet 2023 soit + 75 000 € ;
- La revalorisation d'un point du taux de la part patronale de la cotisation CNRACL qui devrait atteindre 31.65 % et dont les modalités de refinancement n'ont pas encore été établies. Cette augmentation est estimée à + 160 000 €.
- Le GVT, évalué à +1,5% par an, ce qui représente 450 000 € sur l'exercice 2024, avec prise en compte des avancements prévisionnels de grade et d'échelon.

Les dépenses relatives aux **personnels SPV** sont quant à elles ajustées aux réalisations 2023 pour atteindre 7 600 000 €.

L'augmentation des dépenses de personnel est évaluée à + 3,84% par rapport au budget primitif 2023, pour atteindre **39 638 900 €**.

B. Les dépenses courantes de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général et les charges de gestion courante, devraient augmenter de 999 000 € en 2024, pour atteindre 8,8 M€.

Cette augmentation concerne principalement les fluides, avec une hausse du coût de l'électricité estimé à +60%, soit + 300 000€, et une augmentation générale de l'énergie, hors électricité (gaz et propane) estimée à + 90 000 €. La participation de fonctionnement du SDIS à son budget annexe augmente de + 200 000 € par rapport au BP 2023. Le coût d'entretien des centres d'incendie et de secours et des réseaux vieillissants génère une augmentation du budget de + 60 000 €. La taxe sur les émissions de dioxyde de carbone due pour l'acquisition de véhicules de tourisme hors route représente pour 2024 une dépense de 80 000 €. Elle est néanmoins intégralement remboursée par l'Etat.

Au regard du calendrier prévisionnel incertain de mise en œuvre du projet NexSIS 18-112, la part soutien versée à l'ANSC n'est pas intégrée dans le budget.

C. Les frais financiers

Afin de financer l'ensemble de ses investissements réalisés en 2023, le SDIS a eu recours à l'emprunt pour un montant total de 2,2M€.

Les charges financières sont donc évaluées à 524 000 € sur l'exercice 2024.

Par ailleurs, au vu des investissements projetés en 2024, l'autofinancement du SDIS ne sera pas suffisant, il sera donc nécessaire de recourir à l'emprunt, ce qui participera à l'augmentation des frais financiers.

D. Les dépenses d'ordre liées aux écritures d'amortissement

Les dépenses d'amortissement sont en hausse de 80 000 € par rapport à l'exercice précédent.

III. Synthèse relative à l'équilibre de la section de fonctionnement

En synthèse, les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à 48 950 000 €, contre 46 585 000 € en 2023, ce qui représente une augmentation de 2 365 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles plus dynamiques que les dépenses, puisqu'évaluées à 52 620 000 €, contre 50 140 000 € en 2023. Cela représente une augmentation de + 2 480 K€.

Synthèse de la section de fonctionnement

Budget Primitif 2024 - Fonctionnement	TOTAL
Recettes de fonctionnement	54 548 830,19 €
013 - Atténuations de charges	191 000 €
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 927 400 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 010 000 €
74 - Contributions et participations	50 077 695,19 €
75 - Autres produits de gestion courante	235 000 €
77 - Produits exceptionnels	107 735 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
Dépenses de fonctionnement	54 548 830,19 €
011 - Charges à caractère général	5 903 495,30 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	39 638 899,89 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 597 155 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 860 035 €
66 - Charges financières	524 245 €
67 - Charges exceptionnelles	25 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les projets structurants du SDIS (déclinaison du SDACR 2024-2028, mise à jour du plan pluriannuel d'investissement immobilier, mise en œuvre d'un nouveau plan pluriannuel d'équipement dans son volet matériels roulants, lancement d'une politique énergétique avec la création d'une autorisation de programme dédiée aux économies d'énergie, préparation des infrastructures d'accueil du projet NexSIS 18-112) mettent en avant la nécessité d'acquérir de nouveaux équipements afin d'assurer un niveau de couverture des risques optimal dans le Département (I).

Pour financer ces projets, les communes et le Conseil Départemental versent des subventions d'investissement au SDIS, en complément de ses ressources propres et de l'emprunt (II).

I. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement peuvent se décliner en trois catégories : les investissements immobiliers (A), les investissements mobiliers (B) et les autres dépenses d'investissement (C).

A. Les investissements immobiliers

Les dépenses d'investissement immobilier du SDIS se décomposent en quatre axes :

- Les dépenses réalisées dans le cadre de l'autorisation de programme n°31 qui concerne la construction des centres de secours de Conty, Fort-Mahon, Nesle, Beaucamps-le-Vieux et Saint-Valery.
- Les dépenses réalisées dans le cadre de l'autorisation de programme n°35 qui concerne la réhabilitation du site de la Direction.
- Les dépenses réalisées dans le cadre de l'autorisation de programme n°38 qui concerne l'amélioration énergétique du parc immobilier.
- Les dépenses de travaux et de gros entretiens des bâtiments administratifs, et des centres de secours.

Construction des centres de secours de Conty, Fort-Mahon, Nesle, Beaucamps-le-Vieux et Saint-Valery

AP n°31 / Programme n°10108					
Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
9 000 000 €	15 114 €	21 543,41 €	2 171 497 €	5 547 532,44 €	1 244 313,15 €

Réhabilitation du site de la Direction

AP n°35 / Programme n°10115						
Montant AP	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
8 200 000 €	41 829,39 €	10 007,67 €	1 265 093 €	2 660 591 €	2 764 582 €	1 457 896,94 €

Amélioration énergétique du parc immobilier

AP n°38 / Programme n°10118					
Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Travaux et gros entretiens dans les centres et bâtiments administratifs

Chaque année, une enveloppe de 700 000 € est réservée pour la réalisation de travaux d'entretien dans les centres de secours et les bâtiments administratifs du SDIS.

En 2024, la réfection de plusieurs toitures est prévue (CIS Albert, Le Crotoy, Bouvaincourt-sur-Bresle, Molliens-Dreuil). Les groupes électrogènes de secours de Montdidier et de la Direction doivent également être renouvelés. L'entretien du réseau de chauffage des CIS de Bray-sur-Somme et Montdidier doit être réalisé.

Une enveloppe de 200 000 € est également prévue en 2024 pour la réalisation d'études portant sur la réhabilitation ou la reconstruction du CIS1 Abbeville, identifié dans le SDACR 2024-2028.

B. Acquisition de véhicules

Les acquisitions de véhicules sont encadrées par trois autorisations de programme : la fin de l'AP n°32 pour la période de 2019 à 2023, et par les AP n°36 et 37 pour la période allant de 2024 à 2028.

Acquisition de matériels roulants 2019-2023

AP n°32 / Programme n°10105						
Montant AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
13 928 800 €	1 527 974,94 €	1 739 644,48 €	2 086 029,53 €	2 505 109,6 €	4 221 380,19 €	1 848 661,26 €

Acquisition de matériels roulants 2024-2028

AP n°36 / Programme n°10116					
Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
13 662 161 €	654 050 €	2 016 712 €	3 321 124 €	4 135 839 €	3 534 436 €

Acquisition de matériels roulants dans le cadre des pactes capacitaires 2024-2028

AP37/Prog.10117– Pactes capacitaires 2024-2028					
Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
3 162 907 €	1 810 225 €	472 830 €	519 689 €	360 163 €	0 €

Enfin, une enveloppe de 120 000 €, hors autorisation de programme, est prévue pour la réalisation d'aménagements spécifiques pour certains véhicules.

C. Les autres dépenses d'investissement

Chaque année, le SDIS procède à l'acquisition de biens destinés aux interventions et aux équipements nécessaires à la continuité du service. Ces dépenses courantes, en sensible hausse par rapport à 2023, sont présentées ci-dessous :

	BP 2023	Orientations 2024
Licences, brevets	173 200 €	209 000 €
Réseaux de transmission	148 400 €	127 400 €
Réseaux d'alerte	432 300 €	406 400 €
<i>Dont NexSIS</i>	250 000 €	250 000 €
<i>Dont INETUM</i>	100 000 €	100 000 €
Matériels informatiques	476 000 €	502 600 €
<i>Dont NexSIS</i>	250 000 €	250 000 €
Matériels embarqués	371 200 €	408 300 €
Habillement	727 000 €	642 300 €
Matériels médico-secouristes	167 000 €	136 500 €
Matériels citoyenneté	0 €	6 400 €
Spécialités	90 000 €	165 000 €
Matériels de formation	40 000 €	50 000 €
ARI	190 700 €	222 000 €
Matériels techniques	291 900 €	221 000 €
Matériels de sport	20 000 €	35 000 €
Matériels de bureau et mobilier	63 000 €	70 200 €

Frais d'étude (hors CIS Abbeville)	20 000 €	50 000 €
Frais d'insertion	15 000 €	15 000 €
Communication	10 000 €	10 000 €
TOTAL	3 235 700 €	3 277 100 €

Les frais de dépôts et cautionnement versés s'élèvent également à 1 000 € en 2024.

D. Les dépenses financières

Le remboursement du capital de la dette est estimé, en 2024, à 2 354 000 € comprenant la dette ancienne ainsi que l'emprunt d'équilibre souscrit par le SDIS en 2023. Ces dépenses seront en augmentation en cas de nouvel emprunt en 2024.

II. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent de subventions du Conseil Départemental, des communes, de l'Union Européenne (A), du FCTVA (B) et d'autres recettes (C).

A. Les subventions

Chaque année, le Conseil Départemental participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Pour 2024, dans le cadre de son autorisation de programme 2023-2028 de 6,6M€, le Conseil Départemental a prévu d'attribuer une subvention d'investissement de **1 500 000 €** au SDIS.

Acquisition de véhicules

Le SDIS bénéficie d'une subvention versée au titre de la Dotation de Soutien aux Investissements Structurants des SDIS, dans le cadre des pactes capacitaires Feux de forêts et autres risques. Pour l'exercice 2024, le SDIS devrait percevoir 1 140 000 € correspondant au financement des véhicules suivants :

- 4 Camions-Citernes Feux de forêts Moyens
- 1 Camion-Citerne Feux de forêts Super
- 2 Véhicules de Liaison Hors Route
- 1 Cellule pompe grande capacité
- 1 Véhicule porte cellule

Immobilier

Le SDIS bénéficie de subventions des communes et du Conseil départemental pour la construction des centres de secours figurant au sein de son PPI, respectivement à hauteur de 30% et 35% des dépenses HT réalisées à ce titre chaque année. Au regard des travaux envisagés en 2024, cette recette devrait représenter 1 176 000 €.

Cybersécurité

Afin de financer son projet de sécurisation des réseaux informatiques, le SDIS s'associe au Conseil départemental pour solliciter auprès de l'Union européenne une subvention, au titre de la programmation FEDER 2021-2027, d'un montant de 163 800 € en 2024.

B. Fonds de compensation de la TVA

Le montant du FCTVA est estimé à 1,3M€. Ce montant correspond à 16,404% du montant prévisionnel des dépenses d'investissement 2023 éligibles au dispositif.

C. Les autres recettes

Les autres recettes sont issues des cessions de véhicules dont le volume projeté s'établit à 29 000 €, comme en 2023.

Aucun excédent d'investissement n'est envisagé sur l'exercice 2023.

Afin de financer l'intégralité des investissements projetés et décrits ci-dessus, le SDIS devra recourir à l'emprunt pour un montant de 5,5M€.

Synthèse de la section d'investissement

Budget Primitif 2023 - Investissement	TOTAL
Dépenses d'investissement	16 549 781,26 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 927 400 €
041 - Opérations patrimoniales	60 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 353 613 €
20 - Immobilisations incorporelles	473 880 €
204 - Subventions d'équipement versées	61 000 €
21 - Immobilisations corporelles	3 443 362 €
23 – Immobilisations en cours	380 000 €
27 - Autres immobilisations financières	1 000 €
10105 - AP32 - PPE 2019-2023	1 848 661,26 €
10108 - AP31 - CIS St-Valery, Conty, Fort-Mahon, Nesle, Beaucamps	2 171 497 €
10115 - AP35 - Direction, Centre Logistique, La Hotoie	1 265 093 €
10116 – AP36 – PPE 2024-2028	654 050 €
10117 – AP37 – Pacte Capacitaire 2024-2028	1 810 225 €
10118 – AP38 – Economies d'énergie 2024-2028	100 000 €
Recettes d'investissement	16 549 781,26 €
024 - Produits de cession des immobilisations	29 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 597 155 €

041 - Opérations patrimoniales	60 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 282 426,89 €
13 - Subventions d'investissement	4 039 485 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 540 714,37 €
21 - Immobilisations corporelles	- €
27 - Autres immobilisations financières	1 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le budget primitif 2024 du SDIS comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : SDIS DE LA SOMME (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28800001100057

POSTE COMPTABLE : Le Payeur du SDIS de la SOMME

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SDIS80 BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	35
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	36
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	38
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	41
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	47
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	52
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	53
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	54
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
B3.1 - Etat des provisions constituées	59
B3.2 - Etalement des provisions	61
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	62
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	63
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	64
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	65
B9 - Etat du personnel	66
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	70
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	71
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	72
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	73
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	74
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	76
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	77

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		578691

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	84.6
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	90.9
3	Dépenses d'équipement brut / population	21
4	Encours de dette / population (2) (3)	24.13
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	81%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97.5%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.2%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	26.5%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
65748

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00 A3

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00 III + IV	0,00 B1
Investissement	I	0,00 III	0,00 B2
Fonctionnement	II	0,00 IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1 0,00
Investissement	A2 + B2 0,00
Fonctionnement	A3 + B3 0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

	II
	A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	16 549 781,26	16 549 781,26
	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	

Total de la section d'investissement (2)	16 549 781,26	16 549 781,26
--	---------------	---------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	54 548 830,19	54 548 830,19
	+	+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	

Total de la section de fonctionnement (3)	54 548 830,19	54 548 830,19
---	---------------	---------------

TOTAL DU BUDGET (4)	71 098 611,45	71 098 611,45
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AP VOTEES

	II
	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP31	AP31 CIS St Valery, Conty, F. Mahon, Nesle, Beaucamps	23	1 480 000,00
AP36	AP36 - PPE Matériels roulants 2024-2028	21	13 662 161,00
AP37	AP37 - Pactes capacitaires 2024-2028	21	3 162 907,00
AP38	AP38 - ECONOMIES D'ENERGIE 2024-2028	20, 23	500 000,00
TOTAL			18 805 068,00
		« AP de dépenses imprévues » (2)	0,00
TOTAL GENERAL			18 805 068,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00
« AE de dépenses Imprévues » (2)			0.00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses Imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	503 880,00	503 880,00	503 880,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	7 756 298,26	7 756 298,26	7 756 298,26
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	3 886 590,00	3 886 590,00	3 886 590,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	12 207 768,26	12 207 768,26	12 207 768,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 353 613,00	2 353 613,00	2 353 613,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	2 354 613,00	2 354 613,00	2 354 613,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	14 562 381,26	14 562 381,26	14 562 381,26

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		1 987 400,00	1 987 400,00	1 987 400,00

TOTAL	0,00	0,00	16 549 781,26	16 549 781,26	16 549 781,26
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 549 781,26
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	4 039 485,00	4 039 485,00	4 039 485,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	5 540 714,37	5 540 714,37	5 540 714,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	9 580 199,37	9 580 199,37	9 580 199,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 282 426,89	1 282 426,89	1 282 426,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 312 426,89	1 312 426,89	1 312 426,89
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	10 892 626,26	10 892 626,26	10 892 626,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		5 597 155,00	5 597 155,00	5 597 155,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		5 657 155,00	5 657 155,00	5 657 155,00

TOTAL	0,00	0,00	16 549 781,26	16 549 781,26	16 549 781,26
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 549 781,26
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 669 755,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	5 903 495,30	5 903 495,30	5 903 495,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	39 638 899,89	39 638 899,89	39 638 899,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	2 860 035,00	2 860 035,00	2 860 035,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	48 402 430,19	48 402 430,19	48 402 430,19
66	Charges financières	0,00	0,00	524 245,00	524 245,00	524 245,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	48 951 675,19	48 951 675,19	48 951 675,19

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		5 597 155,00	5 597 155,00	5 597 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		5 597 155,00	5 597 155,00	5 597 155,00

TOTAL	0,00	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19	54 548 830,19
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 548 830,19
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	191 000,00	191 000,00	191 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 010 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	50 077 695,19	50 077 695,19	50 077 695,19
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	52 513 695,19	52 513 695,19	52 513 695,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	107 735,00	107 735,00	107 735,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	52 621 430,19	52 621 430,19	52 621 430,19

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00

TOTAL	0,00	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19	54 548 830,19
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 548 830,19
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 669 755,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	750 400,00	750 400,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 353 613,00	0,00	2 353 613,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	7 849 526,26		7 849 526,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	473 880,00	0,00	473 880,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	61 000,00	0,00	61 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 443 362,00	60 000,00	3 503 362,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	380 000,00	0,00	380 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		1 177 000,00	1 177 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		14 562 381,26	1 987 400,00	16 549 781,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 549 781,26
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 903 495,30		5 903 495,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	39 638 899,89		39 638 899,89
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 860 035,00	0,00	2 860 035,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	524 245,00	0,00	524 245,00
67	Charges spécifiques (9)	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 597 155,00	5 597 155,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		48 951 675,19	5 597 155,00	54 548 830,19

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 548 830,19
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 282 426,89	0,00	1 282 426,89
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 039 485,00	0,00	4 039 485,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 540 714,37	0,00	5 540 714,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	41 000,00	41 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	19 000,00	19 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 000,00	0,00	1 000,00
28	Amortissement des immobilisations		5 597 155,00	5 597 155,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	29 000,00		29 000,00
Recettes d'investissement – Total		10 892 626,26	5 657 155,00	16 549 781,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 549 781,26
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	191 000,00		191 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 010 000,00		2 010 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	50 077 695,19		50 077 695,19
75	Autres produits de gestion courante (8)	235 000,00	0,00	235 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	107 735,00	1 927 400,00	2 035 135,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		52 621 430,19	1 927 400,00	54 548 830,19

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	54 548 830,19
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
III – VOTE DU BUDGET		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	18 805 068,00	16 549 781,26	16 549 781,26	7 849 526,26	8 700 255,00	16 549 781,26
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	473 880,00	473 880,00	0,00	473 880,00	473 880,00
204	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
21	0,00	0,00	0,00	3 443 362,00	3 443 362,00	0,00	3 443 362,00	3 443 362,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	18 805 068,00	7 849 526,26	7 849 526,26	7 849 526,26	0,00	7 849 526,26
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	18 805 068,00	12 207 768,26	12 207 768,26	7 849 526,26	4 358 242,00	12 207 768,26
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	2 353 613,00	2 353 613,00	0,00	2 353 613,00	2 353 613,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	2 354 613,00	2 354 613,00	0,00	2 354 613,00	2 354 613,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	18 805 068,00	14 562 381,26	14 562 381,26	7 849 526,26	6 712 855,00	14 562 381,26
040	0,00	0,00	0,00	1 927 400,00	1 927 400,00	0,00	1 927 400,00	1 927 400,00
041	0,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	1 987 400,00	1 987 400,00	0,00	1 987 400,00	1 987 400,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

16 549 781,26

(1) Voir état L-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	16 549 781,26	16 549 781,26	16 549 781,26
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	4 039 485,00	4 039 485,00	4 039 485,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	5 540 714,37	5 540 714,37	5 540 714,37
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	9 580 199,37	9 580 199,37	9 580 199,37
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 282 426,89	1 282 426,89	1 282 426,89
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	1 312 426,89	1 312 426,89	1 312 426,89
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	10 892 626,26	10 892 626,26	10 892 626,26
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		5 597 155,00	5 597 155,00	5 597 155,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'ordre	0,00		5 657 155,00	5 657 155,00	5 657 155,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					16 549 781,26

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II					III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	18 805 068,00	16 549 781,26	16 549 781,26	7 849 526,26	8 700 255,00	16 549 781,26
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	473 880,00	473 880,00	0,00	473 880,00	473 880,00
2031	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
2033	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2051	0,00	0,00		208 880,00	208 880,00	0,00	208 880,00	208 880,00
204	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
204181	0,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
21	0,00	0,00	0,00	3 443 362,00	3 443 362,00	0,00	3 443 362,00	3 443 362,00
21311	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21315	0,00	0,00		270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
21535	0,00	0,00		127 387,00	127 387,00	0,00	127 387,00	127 387,00
21536	0,00	0,00		406 390,00	406 390,00	0,00	406 390,00	406 390,00
21561	0,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21568	0,00	0,00		1 630 520,00	1 630 520,00	0,00	1 630 520,00	1 630 520,00
21578	0,00	0,00		256 225,00	256 225,00	0,00	256 225,00	256 225,00
21838	0,00	0,00		457 040,00	457 040,00	0,00	457 040,00	457 040,00
21848	0,00	0,00		70 200,00	70 200,00	0,00	70 200,00	70 200,00
2185	0,00	0,00		45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
2188	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00
2313	0,00	0,00		380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	380 000,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	18 805 068,00	7 849 526,26	7 849 526,26	7 849 526,26	0,00	7 849 526,26
10	0,00	0,00		12 207 768,26	12 207 768,26		4 358 242,00	12 207 768,26
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		2 353 613,00	2 353 613,00		2 353 613,00	2 353 613,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		2 353 613,00	2 353 613,00		2 353 613,00	2 353 613,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	2 354 613,00	2 354 613,00	0,00	2 354 613,00	2 354 613,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	18 805 068,00	14 562 381,26	14 562 381,26	7 849 526,26	6 712 855,00	14 562 381,26
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			1 927 400,00	1 927 400,00		1 927 400,00	1 927 400,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			1 927 400,00	1 927 400,00		1 927 400,00	1 927 400,00
13912 Subv. transf. Régions	0,00			734,00	734,00		734,00	734,00
13913 Subv. transf. Départements	0,00			635 634,00	635 634,00		635 634,00	635 634,00
139148 Subv. transf. Autres communes	0,00			2 756,00	2 756,00		2 756,00	2 756,00
139172 Subv. transf. FEDER	0,00			111 276,00	111 276,00		111 276,00	111 276,00
198 Neutralisation des amortissements	0,00			1 177 000,00	1 177 000,00		1 177 000,00	1 177 000,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
21561 Matériel roulant	0,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
21568 Autre matériel, outillage incendie	0,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			1 987 400,00	1 987 400,00		1 987 400,00	1 987 400,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
10105	PPE 2019-2023 - 10105 - AP32	AP32	12 080 138,74	0,00	1 848 661,26	1 848 661,26	1 848 661,26	0,00
10108	CIS St Valery, Conty, F. Mahon, Nesle, Beaucamps - 10108 - AP31	AP31	36 657,41	0,00	2 171 497,00	2 171 497,00	2 171 497,00	0,00
10115	Direction, Centre Logistique et La Hotoie - 10115 - AP35	AP35	51 837,06	0,00	1 265 093,00	1 265 093,00	1 265 093,00	0,00
10116	PPE 2024-2028 - 10116 - AP36	AP36	0,00	0,00	654 050,00	654 050,00	654 050,00	0,00
10117	PACTES CAPACITAIRES 2024-2028 - 10117 - AP37	AP37	0,00	0,00	1 810 225,00	1 810 225,00	1 810 225,00	0,00
10118	Economies d'énergie 2024-2028	AP38	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
TOTAL			12 168 633,21	0,00	7 849 526,26	7 849 526,26	7 849 526,26	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10105
LIBELLE : PPE 2019-2023 - 10105 - AP32
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP32

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 928 800,00	12 080 138,74	a 0,00	1 848 661,26	b 1 848 661,26
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 928 800,00	12 080 138,74	0,00	1 848 661,26	1 848 661,26
21561	Matériel roulant	12 833 425,91	11 143 420,65	0,00	1 690 005,26	1 690 005,26
21828	Autres matériels de transport	1 095 374,09	936 718,09	0,00	158 656,00	158 656,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 848 661,26
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10108
LIBELLE : CIS St Valery, Conty, F. Mahon, Nesle, Beaucamps - 10108 - AP31
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP31

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		9 000 000,00	36 657,41	a	0,00	b	2 171 497,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	9 000 000,00	36 657,41	0,00	2 171 497,00		2 171 497,00
2313	Constructions	9 000 000,00	36 657,41	0,00	2 171 497,00		2 171 497,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 171 497,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10115
LIBELLE : Direction, Centre Logistique et La Hotoie - 10115 - AP35
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP35

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 200 000,00	51 837,06	a	1 265 093,00	b
				0,00		1 265 093,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 200 000,00	51 837,06	0,00	1 265 093,00	1 265 093,00
2313	Constructions	8 200 000,00	51 837,06	0,00	1 265 093,00	1 265 093,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 265 093,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10116
LIBELLE : PPE 2024-2028 - 10116 - AP36
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP36

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 662 161,00	0,00	a 0,00	654 050,00	b 654 050,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 662 161,00	0,00	0,00	654 050,00	654 050,00
21561	Matériel roulant	13 662 161,00	0,00	0,00	654 050,00	654 050,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-654 050,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10117
LIBELLE : PACTES CAPACITAIRES 2024-2028 - 10117 - AP37
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP37

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 162 907,00	0,00	a	0,00	1 810 225,00
						b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 162 907,00	0,00	0,00	1 810 225,00	1 810 225,00
21561	Matériel roulant	3 162 907,00	0,00	0,00	1 810 225,00	1 810 225,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
					0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 810 225,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 10118
LIBELLE : Economies d'énergie 2024-2028
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP38

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		500 000,00	0,00	a	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	470 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
2313	Constructions	470 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III -- VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	16 549 781,26	16 549 781,26	16 549 781,26
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	4 039 485,00	4 039 485,00	4 039 485,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	1 199 685,00	1 199 685,00	1 199 685,00
1313 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	2 133 000,00	2 133 000,00	2 133 000,00
13148 Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00	543 000,00	543 000,00	543 000,00
13172 Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	163 800,00	163 800,00	163 800,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	5 540 714,37	5 540 714,37	5 540 714,37
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00	5 540 714,37	5 540 714,37	5 540 714,37
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	9 580 199,37	9 580 199,37	9 580 199,37
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	1 282 426,89	1 282 426,89	1 282 426,89
10222 FCTVA	0,00	0,00	1 282 426,89	1 282 426,89	1 282 426,89
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	1 312 426,89	1 312 426,89	1 312 426,89
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	10 892 626,26	10 892 626,26	10 892 626,26
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		5 597 155,00	5 597 155,00	5 597 155,00
28031 Frais d'études	0,00		18 796,00	18 796,00	18 796,00
28041482 Subv. Autres cnés: Bâtiments, installations	0,00		112 284,00	112 284,00	112 284,00
2804181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		39 728,00	39 728,00	39 728,00
2804412 Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		2 106,00	2 106,00	2 106,00
2804421 Sub nat privé - Biens mob, mat, études	0,00		1 550,00	1 550,00	1 550,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	0,00		133 192,00	133 192,00	133 192,00
28121 Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		470,00	470,00	470,00
28128 Autres aménagements de terrains	0,00		314,00	314,00	314,00
281311 Bâtiments administratifs	0,00		132 715,00	132 715,00	132 715,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281315 Centres d'incendie et de secours	0,00		1 043 609,00	1 043 609,00	1 043 609,00
281318 Autres bâtiments publics	0,00		160 979,00	160 979,00	160 979,00
281351 Bâtiments publics	0,00		187 869,00	187 869,00	187 869,00
281535 Réseaux de transmission	0,00		65 300,00	65 300,00	65 300,00
281536 Réseaux d'alerte	0,00		268 956,00	268 956,00	268 956,00
281561 Matériel roulant	0,00		1 778 193,00	1 778 193,00	1 778 193,00
281568 Autre matériel, outillage incendie	0,00		1 175 863,00	1 175 863,00	1 175 863,00
281578 Autre matériel technique	0,00		97 799,00	97 799,00	97 799,00
281828 Autres matériels de transport	0,00		173 664,00	173 664,00	173 664,00
281838 Autre matériel informatique	0,00		165 168,00	165 168,00	165 168,00
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		36 577,00	36 577,00	36 577,00
28188	0,00		2 023,00	2 023,00	2 023,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
2031 Frais d'études	0,00		33 000,00	33 000,00	33 000,00
2033 Frais d'insertion	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
238 Avances commandes immo corporelles	0,00		19 000,00	19 000,00	19 000,00
Total des recettes d'ordre	0,00		5 657 155,00	5 657 155,00	5 657 155,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 047).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	5 903 495,30	5 903 495,30	0,00	5 903 495,30	5 903 495,30
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	39 638 899,89	39 638 899,89	0,00	39 638 899,89	39 638 899,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	2 860 035,00	2 860 035,00	0,00	2 860 035,00	2 860 035,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	48 402 430,19	48 402 430,19	0,00	48 402 430,19	48 402 430,19
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	524 245,00	524 245,00	0,00	524 245,00	524 245,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	549 245,00	549 245,00	0,00	549 245,00	549 245,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	48 951 675,19	48 951 675,19	0,00	48 951 675,19	48 951 675,19
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	5 597 155,00	5 597 155,00	0,00	5 597 155,00	5 597 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	5 597 155,00	5 597 155,00	0,00	5 597 155,00	5 597 155,00
								D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées									54 548 830,19
--	--	--	--	--	--	--	--	--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19	54 548 830,19
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	191 000,00	191 000,00	191 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 010 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	50 077 695,19	50 077 695,19	50 077 695,19
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	52 513 695,19	52 513 695,19	52 513 695,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	107 735,00	107 735,00	107 735,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	107 735,00	107 735,00	107 735,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	52 621 430,19	52 621 430,19	52 621 430,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						54 548 830,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	5 903 495,30	5 903 495,30	0,00	5 903 495,30	5 903 495,30
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	1 535 000,00	1 535 000,00	0,00	1 535 000,00	1 535 000,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	39 120,00	39 120,00	0,00	39 120,00	39 120,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	15 200,00	15 200,00	0,00	15 200,00	15 200,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60662	Vaccins et sérums	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	160 650,00	160 650,00	0,00	160 650,00	160 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	205 340,00	205 340,00	0,00	205 340,00	205 340,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	133 400,00	133 400,00	0,00	133 400,00	133 400,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	218 500,00	218 500,00	0,00	218 500,00	218 500,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	1 029 702,00	1 029 702,00	0,00	1 029 702,00	1 029 702,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	32 400,00	32 400,00	0,00	32 400,00	32 400,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
6238	Divers	0,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		293 943,30	293 943,30	0,00	293 943,30	293 943,30
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		304 440,00	304 440,00	0,00	304 440,00	304 440,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		235 000,00	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		39 638 899,89	39 638 899,89		39 638 899,89	39 638 899,89
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		206 000,00	206 000,00		206 000,00	206 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		69 000,00	69 000,00		69 000,00	69 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		247 000,00	247 000,00		247 000,00	247 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		13 349 667,61	13 349 667,61		13 349 667,61	13 349 667,61
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		252 500,00	252 500,00		252 500,00	252 500,00
64113	NBI	0,00	0,00		204 000,00	204 000,00		204 000,00	204 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		8 465 000,00	8 465 000,00		8 465 000,00	8 465 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		447 000,00	447 000,00		447 000,00	447 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		6 731 232,28	6 731 232,28		6 731 232,28	6 731 232,28
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00		2 187 000,00	2 187 000,00		2 187 000,00	2 187 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		5 240 000,00	5 240 000,00		5 240 000,00	5 240 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		331 000,00	331 000,00		331 000,00	331 000,00
646	Allocation de vétérance	0,00	0,00		715 000,00	715 000,00		715 000,00	715 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		775 000,00	775 000,00		775 000,00	775 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		145 000,00	145 000,00		145 000,00	145 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	2 860 035,00	2 860 035,00	0,00	2 860 035,00	2 860 035,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		2 564 000,00	2 564 000,00	0,00	2 564 000,00	2 564 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		21 500,00	21 500,00	0,00	21 500,00	21 500,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00		17 960,00	17 960,00	0,00	17 960,00	17 960,00
65818	Autres	0,00	0,00		163 563,00	163 563,00	0,00	163 563,00	163 563,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		12,00	12,00	0,00	12,00	12,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	48 402 430,19	48 402 430,19	0,00	48 402 430,19	48 402 430,19
66	Charges financières	0,00	0,00		524 245,00	524 245,00		524 245,00	524 245,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		524 245,00	524 245,00		524 245,00	524 245,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	549 245,00	549 245,00	0,00	549 245,00	549 245,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	48 951 675,19	48 951 675,19	0,00	48 951 675,19	48 951 675,19
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			5 597 155,00	5 597 155,00		5 597 155,00	5 597 155,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			5 597 155,00	5 597 155,00		5 597 155,00	5 597 155,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			5 597 155,00	5 597 155,00		5 597 155,00	5 597 155,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	54 548 830,19	54 548 830,19	54 548 830,19
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	191 000,00	191 000,00	191 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	173 000,00	173 000,00	173 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 010 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00
70685	Inter. soumi. factur.(art L1424-42 CGCT)	0,00	0,00	1 115 000,00	1 115 000,00	1 115 000,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	728 000,00	728 000,00	728 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	50 077 695,19	50 077 695,19	50 077 695,19
744	FACTVA	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	28 400 000,00	28 400 000,00	28 400 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	6 570 235,83	6 570 235,83	6 570 235,83
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	14 660 459,36	14 660 459,36	14 660 459,36
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	66 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	290 000,00	290 000,00	290 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	52 513 695,19	52 513 695,19	52 513 695,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	107 735,00	107 735,00	107 735,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	107 735,00	107 735,00	107 735,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	52 621 430,19	52 621 430,19	52 621 430,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	1 177 000,00	1 177 000,00	1 177 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00	0,00	750 400,00	750 400,00	750 400,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	I	0,00	II	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		1 927 400,00	1 927 400,00	1 927 400,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					37 617 023,00									
1641 Emprunts en euros (total)					37 617 023,00									
00027670197	CREDIT AGRICOLE	21/12/2005	05/03/2006	05/06/2006	3 600 000,00	F	Taux fixe à 3,46 %	3,460	3,505	EUR	T	P	O	A-1
1215397	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/02/2012	01/02/2012	01/02/2013	450 000,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
1217550	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15/03/2012	30/04/2012	01/04/2013	5 365 200,00	F	Taux fixe à 4,51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
12AL069	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2012	20/12/2012	25/03/2013	2 623 000,00	F	Taux fixe à 4,7 %	4,700	4,854	EUR	T	C	O	A-1
23221	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2023	25/12/2023	25/03/2024	2 200 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0,9)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,900	4,016	EUR	T	C	O	A-1
4398196	CAISSE D'EPARGNE	24/09/2009	16/12/2009	25/04/2010	7 000 000,00	F	Taux fixe à 2,94 %	2,940	2,973	EUR	T	P	O	A-1
72186004923 - Tir 1	CREDIT AGRICOLE	08/12/2010	07/02/2011	05/05/2011	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3,25 %	3,250	3,290	EUR	T	C	O	A-1
MON262859EUR	DEXIA CL	08/10/2008	15/10/2008	01/03/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 5,01 %	5,010	5,010	EUR	A	P	O	A-1
MON262859EUR	DEXIA CL	08/10/2008	15/04/2009	01/09/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 5,01 %	5,010	5,010	EUR	A	C	O	A-1
MON276460EUR	DEXIA CL	02/12/2011	02/12/2011	01/04/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4,56 %	4,560	4,707	EUR	T	C	O	A-1
MON500550EUR	BANQUE POSTALE	15/07/2014	03/11/2014	01/03/2015	1 867 989,00	F	Taux fixe à 2,88 %	2,880	3,014	EUR	T	P	O	A-1
MON506292EUR	SFIL CAFFIL	18/06/2015	04/06/2015	01/12/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1,63 %	1,630	1,640	EUR	T	P	O	A-1
MON506292EUR	SFIL CAFFIL	19/06/2015	04/06/2015	01/12/2015	1 725 000,00	F	Taux fixe à 1,82 %	1,820	1,832	EUR	T	P	O	A-1
MON506297EUR	SFIL CAFFIL	15/09/2015	15/09/2015	01/01/2016	285 834,00	F	Taux fixe à 1,59 %	1,590	1,600	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					37 617 023,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X autre.

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Montant couvert	Couverture ? O/N (11)	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)	0,00			0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	0,00			13 965 036,97					2 353 612,80	518 596,69	0,00	122 647,23
1641 Emprunts en euros (total)	0,00			13 965 036,97					2 353 612,80	518 596,69	0,00	122 647,23
00027670197	0,00	N	A-1	541 890,24	2,01	F	Taux fixe à 3,46 %	3,505	235 662,66	15 713,82	0,00	735,80
1215397	0,00	N	A-1	150 389,79	3,08	F	Taux fixe à 4,51 %	4,510	35 147,45	6 782,56	0,00	4 749,87
1217550	0,00	N	A-1	1 793 048,07	3,25	F	Taux fixe à 4,51 %	4,510	419 051,25	80 866,47	0,00	46 303,31
12AL069	0,00	N	A-1	699 466,52	3,98	F	Taux fixe à 4,7 %	4,854	174 866,68	30 289,45	0,00	410,94
23221	0,00	N	A-1	2 200 000,00	19,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0,9)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,016	110 000,00	85 594,43	0,00	1 358,50
4398196	0,00	N	A-1	2 425 233,35	6,07	V	Euribor 3M + 0,78-Floor -0,78 sur Euribor 3M	4,886	379 541,14	102 362,49	0,00	13 173,12
72186004923 - Tir 1	0,00	N	A-1	2 231 493,60	7,09	F	Taux fixe à 3,25 %	3,290	307 792,20	68 772,33	0,00	9 551,71
MON262858EUR	0,00	N	A-1	1 011 863,53	4,17	F	Taux fixe à 5,01 %	5,010	183 085,24	50 694,36	0,00	34 486,15
MON262859EUR	0,00	N	A-1	505 931,78	4,67	F	Taux fixe à 5,01 %	5,010	91 542,62	25 347,18	0,00	6 862,63
MONZ76460EUR	0,00	N	A-1	216 666,51	3,00	F	Taux fixe à 4,56 %	4,707	66 666,68	8 885,66	0,00	1 729,00
MON500550EUR	0,00	N	A-1	653 246,14	3,92	F	Taux fixe à 2,98 %	3,014	156 112,12	17 732,96	0,00	1 193,40
MON506292EUR	0,00	N	A-1	480 280,98	6,67	F	Taux fixe à 1,63 %	1,640	67 868,38	7 415,14	0,00	541,52
MON506296EUR	0,00	N	A-1	954 141,07	8,67	F	Taux fixe à 1,82 %	1,832	101 530,07	16 675,05	0,00	1 250,02
MON506297EUR	0,00	N	A-1	101 385,39	3,75	F	Taux fixe à 1,59 %	1,600	24 746,31	1 464,97	0,00	301,26

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		13 965 036,97					2 353 612,80	518 596,69	0,00	122 647,23

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 965 036,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au profit des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au profit des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)			Durée (en années)	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 800 €			09/10/2023
		Catégories de biens amortis		
L	Matériel informatique		5	09/10/2023
L	Matériel d'interconnexion		10	09/10/2023
L	Serveur et matériel associé		7	09/10/2023
L	Mobilier		10	09/10/2023
L	Matériel de bureau		10	09/10/2023
L	Coffre-fort		15	09/10/2023
L	Store		10	09/10/2023
L	Matériel audiovisuel		5	09/10/2023
L	Matériel d'exposition		10	09/10/2023
L	Casque		10	09/10/2023
L	Veste textile, sur-pantalon, combinaison de guêpe, tenue de bûcheronnage		10	09/10/2023
L	Lot de sauvetage		10	09/10/2023
L	Ceinturon et longe, harnais, lot hélicoptère		10	09/10/2023
L	Tenue plongeur (combinaison humide, sèche, gilet)		10	09/10/2023
L	Autres effets d'habillement		5	09/10/2023
L	Chauffage mobile		10	09/10/2023
L	Tuyaux (45)		5	09/10/2023
L	Tuyaux (autres)		10	09/10/2023
L	Lances, pièces de jonction		10	09/10/2023
L	Compress port, grpe élec remorquable, machine nettoyer tuyaux, machine vulcaniser, générateur mousse		10	09/10/2023
L	Moto-ventilateur, valise obturation		10	09/10/2023
L	Dévidoir à bobine		10	09/10/2023
L	Détecteur gaz		2	09/10/2023
L	Echelles à main		10	09/10/2023
L	Caméras thermiques		15	09/10/2023
L	ARI (dossard, bouteille, masque)		10	09/10/2023
L	Matériels risques technologiques, nucléaires, radiologiques,...		10	09/10/2023
L	Matériel de désincarcération (groupe hydraulique, cisaille....)		12	09/10/2023
L	Matériel GRIMP		10	09/10/2023
L	Matériel reconnaissance sauvetage		10	09/10/2023
L	Matériel de plongée (bouteille)		20	09/10/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Matériel de plongée (détendeur)	10 09/10/2023
L	Outilage spécialisé pour les métiers de maintenance mécanique	5 09/10/2023
L	Equipemnt atelier (perceuse, chariot élévateur, instrument de contrôle et de mesure, banc, karcher...)	10 09/10/2023
L	Vérin de fosse	10 09/10/2023
L	Pont élévateur	15 09/10/2023
L	Pont mobile	25 09/10/2023
L	Matériel garage	10 09/10/2023
L	Moteur bateau	25 09/10/2023
L	Chaine chasse neige***	999 09/10/2023
L	Equipement hébergement	10 09/10/2023
L	Fontaine à eau	10 09/10/2023
L	Grill, four, plaque, friteuse	10 09/10/2023
L	Hotte	10 09/10/2023
L	Machine à laver, micro-onde, lave-vaisselle, réfrigérateur	10 09/10/2023
L	Gros matériel entretien (auto-laveuse...)	10 09/10/2023
L	Tondeuse autoportée	10 09/10/2023
L	Equipement radio	10 09/10/2023
L	Hauban	10 09/10/2023
L	Matériel téléphonique	5 09/10/2023
L	Onduleur	5 09/10/2023
L	Matériel de sonorisation	10 09/10/2023
L	Mat équipement matériel aptitude (chariot, table d'examen,...), moniteur multiparamétrique type Corpus	15 09/10/2023
L	DSA, brancard	12 09/10/2023
L	Aspi muco,attelles,chaise trans,civ,cuve ultra s,immob tête,plan dur,portoir,sac Médic,tente désinc	10 09/10/2023
L	Aspirateur de mucosité électrique, oxymètre de pouls, tensiomètre pédiatrique	8 09/10/2023
L	Moniteur multiparamétrique type Propack	7 09/10/2023
L	Attelle à dépression, chariot de désinfection, CO testeur, sac VSAV, stéthoscope, tensiomètre adulte	5 09/10/2023
L	Couverture bactériologique, oreiller bactériostatique, SOBER collier	3 09/10/2023
L	Matelas étanche pour brancard VSAV	2 09/10/2023
L	Matériel pédagogique	10 09/10/2023
L	Matériels de sport	10 09/10/2023
L	Matériel de secourisme formation (mannequin, DSA,.....)	6 09/10/2023
L	Alarme, matériel électrique	5 09/10/2023
L	Chaudière	15 09/10/2023
L	Radiateur électrique, ventilateur/extracteur	10 09/10/2023
L	Groupe électrogène fixe, compresseur fixe	15 09/10/2023
L	Porte sectionnelle	15 09/10/2023
L	Véhicules de liaison, de transport VTP, VL, VLID	15 09/10/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Véhicules de liaison opérationnels VPS/VL de Commandement.....	7
L	VTU	15
L	Véhicules de liaison non opérationnels	10
L	Véhicules de liaison spécifique (cynophile,VLM,VLI)	15
L	Véhicules de secours routier (VSRL)	15
L	Véhicules de secours routier (VSRM, VSRS)	20
L	VSAV	10
L	VPI (châssis VL)	15
L	VPI (châssis PL)	25
L	Echelles	20
L	Véhicules de lutte contre l'incendie et SR (FPT, FPTSR, CCR, FMOGP, CCF)	20
L	Véhicules spéciaux lourds (VPPL, VPCE)	20
L	Véhicules spéciaux légers (VPC, VSN, VGRIMP, VRT, VAT, VSL)	15
L	Véhicules spéciaux (véhicule amphibie, véhicule école, VECOSO)	15
L	Cellule (PMA, dévidoir, sauvetage, ARI, RCH, MDE, émulseur, bateau, autres)	25
L	Remorque et moto-pompe remorquables (MPR...)	25
L	BEA	20
L	Remorque (véhicule amphibie, tondeuse,...)***	999
L	Embarcation motorisée reconnaissance-sauvetage (BLS...)	15
L	Bâtiment léger	20
L	Pyjône	30
L	Constructions neuves et réhabilitations lourdes	50
L	Travaux et réparations sur bâtiments - 15 000 €	5
L	Agencement et aménagement de bâtiments entre 15 000 € et 50 000 €	10
L	Agencement et aménagement de bâtiments + 50 000 €	20
L	Agencement et aménagement de terrain	20
L	Réseau de transmission	10
L	Système d'alerte	15
L	Licences Logiciel < 10 000 €	3
L	Licences Logiciel supérieur ou égal à 10 000 €	10
L	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
L	Frais de recherche et de développement (en cas d'échec du projet)	5
L	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5
L	Subvention d'équipement versée en une seule fois our des biens mobiliers,matériels et études*	997
L	Subvention d'équipement versée en une seule fois pour des batiments et installations**	998
L	Subvention d'équipement versée en plusieurs fois seule fois biens mobiliers,matériels et études*	997
L	Subvention d'équipement versée en plusieurs fois pour des batiments et installations**	998
L	*Durée d'amortissement pratiquée par le bénéficiaire de la subvention dans la limite de 5 ans	997

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	**Durée d'amortissement pratiquée par le bénéficiaire de la subvention dans la limite de 30 ans	998	09/10/2023
L		999	09/10/2023

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		18 688,13	18 688,13	0,00	18 688,13
Provisions pour litiges	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00
Provisions pour litiges et contentieux (litiges ressources humaines)	0,00	20/06/2023	12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		6 188,13	6 188,13	0,00	6 188,13
Autres provisions pour risques	0,00	20/06/2023	6 188,13	6 188,13	0,00	6 188,13
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		18 688,13	18 688,13	0,00	18 688,13
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		18 688,13	18 688,13	0,00	18 688,13

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES **IV**
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN **B7.1**

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés		
	Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00
---	------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

IV
B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FUNCTIONNEMENT (total)					
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	Subvention	Amicale des personnels du SDIS de la Somme	Association	5 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	Subvention	Union Régionale des Sapeurs Pompiers du Nord de la France	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	Subvention	Œuvre des Pupilles Orphelins	Association	1 000,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	Subvention	Association Départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Somme	Association	11 500,00
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	Subvention	Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Somme	Association	3 000,00
					21 500,00
					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		60,00	0,00	60,00	53,00	3,00	56,00
Adjoint adm principal 1ère cl 2017	C	25,00	0,00	25,00	25,00	0,00	25,00
Adjoint adm principal 2ème cl 2017	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif 2017	C	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Attaché Territorial	A	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		42,00	0,00	42,00	35,00	5,00	40,00
Adjoint technique	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique princ 1è cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique princ 2è cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal 1ère clas	B	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Technicien principal 2ème clas	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien territorial	B	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		412,00	0,00	412,00	405,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)							405,00	
Adjudant	C	194,00	0,00	194,00	194,00	0,00	194,00	
Capitaine	A	10,00	0,00	10,00	7,00	0,00	7,00	
Caporal de SPP	C	66,00	0,00	66,00	66,00	0,00	66,00	
Caporal-chef de SPP	C	26,00	0,00	26,00	26,00	0,00	26,00	
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Colonel hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Commandant	A	11,00	0,00	11,00	10,00	0,00	10,00	
Infirmier SPP hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Infirmier des sapeurs-pompiers professionnels	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Lieutenant SPP 1ère classe	B	14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00	
Lieutenant SPP 2ème classe	B	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00	
Lieutenant SPP hors classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00	
Lieutenant-colonel	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00	
Médecin Pharmacien SPP cl exc	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Médecin pharm SPP cl normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Sergent	C	62,00	0,00	62,00	62,00	0,00	62,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		514,00	0,00	514,00	493,00	8,00	501,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint administratif 2017	C	ADM	367	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	332-8-2°	CDI
Ingénieur principal	A	TECH	721	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	389	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien territorial	B	TECH	397	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
Adjoint adm principal 1ère cl 2017	C	ADM	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif 2017	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif 2017	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique princ 2è cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Apprenti					A Apprentissage	A Apprentissage
Apprenti					A Apprentissage	A Apprentissage
Apprenti					A Apprentissage	A Apprentissage
Sapeur de SPP	C		367	0,00	332-13	CDD
Sapeur de SPP	C		367	0,00	332-13	CDD
Sapeur de SPP	C		367	0,00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

Sp : Médico-technique.

Sp : Sportif.

CUI : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompier.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent. Les titulaires sont recrutés par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8. Recrutement des fonctionnaires stagiaires par l'autorité territoriale.
332-11 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8. Recrutement des fonctionnaires stagiaires par l'autorité territoriale.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours ; parcours d'accès à la fonction publique ; personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1 : Modalités particulières : recrutement sans concours ; parcours d'accès à la fonction publique ; personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 : Collaborateurs de cabinet.
333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

IV

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Garage	Garage	01/01/2018	08/12/2017	28800001100065	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	3 104 013,00	3 104 013,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 909 581,89	6 909 581,89
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 805 568,89	3 805 568,89

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		3 104 013,00	I 3 104 013,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 353 613,00	2 353 613,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 353 613,00	2 353 613,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		750 400,00	750 400,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>750 400,00</i>	<i>750 400,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 909 581,89	III
Ressources propres externes de l'année (a)		1 283 426,89	1 283 426,89
10222	FCTVA	1 282 426,89	1 282 426,89
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000,00	1 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 626 155,00	5 626 155,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	18 796,00	18 796,00
28041482	Subv. Autres cnés: Bâtiments, installations	112 284,00	112 284,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	39 728,00	39 728,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	2 106,00	2 106,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	1 550,00	1 550,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	133 192,00	133 192,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	470,00	470,00
28128	Autres aménagements de terrains	314,00	314,00
281311	Bâtiments administratifs	132 715,00	132 715,00
281315	Centres d'incendie et de secours	1 043 609,00	1 043 609,00
281318	Autres bâtiments publics	160 979,00	160 979,00
281351	Bâtiments publics	187 869,00	187 869,00
281535	Réseaux de transmission	65 300,00	65 300,00
281536	Réseaux d'alerte	268 956,00	268 956,00
281561	Matériel roulant	1 778 193,00	1 778 193,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 175 863,00	1 175 863,00
281578	Autre matériel technique	97 799,00	97 799,00
281828	Autres matériels de transport	173 664,00	173 664,00
281838	Autre matériel informatique	165 168,00	165 168,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	36 577,00	36 577,00
28188	Autres immo. corporelles	2 023,00	2 023,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	29 000,00	29 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE			
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération Nature de l'activité (SPIC/SPA)

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/01/2024

Présenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du CASDIS (1),
A Villers-Bocage, le 25/01/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Villers-Bocage, le 25/01/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

HAUSSOULIER Stéphane	
----------------------	---

Certifié exécutoire par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du CASDIS (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le
AMIENS, le - 6 FEV. 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D8
Objet :	Budget principal 2024 du SDIS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D8-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D8-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D8-BP 2024 du SDIS.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D8-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	842.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : FXBUD_2024_BP_V_SDIS80 BUDGET PRINCIPAL.xml Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D8-DE-1-1_2.xml	text/xml	374.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Maquette BP 2024 budget principal votée signature.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D8-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	5 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2024 à 14h00min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2024 à 14h00min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2024 à 14h00min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2024 à 14h01min29s	Reçu par le MI le 2024-02-08



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°9

BUDGET PRIMITIF 2024 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment l'article L1424-27 ;

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la délibération n°4 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 27 novembre 2023 prenant acte que le Débat d'Orientation Budgétaire sur l'exercice 2024 a eu lieu ;

Considérant que le présent projet de Budget Primitif 2024 est construit sur les éléments présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire du 27 novembre 2023 et établi en concertation avec les services du Conseil Départemental de la Somme ;

Le présent rapport a été établi selon les orientations définies dans le Rapport d'Orientation Budgétaire du 27 novembre dernier.

Le budget primitif 2024 du Garage départemental intègre l'augmentation des prix liée à l'inflation, notamment des fluides, des huiles et des pièces détachées. C'est la raison pour laquelle les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 8% par rapport au budget primitif 2023. Les dépenses réelles d'investissement sont en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+12 K€, soit +6%).

L'équilibre budgétaire est assuré par les participations du Département et du SDIS.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose d'examiner le projet de budget primitif 2024, tant sur la partie fonctionnement que sur l'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2023 (I). L'équilibre du budget est assuré par les participations du Conseil départemental et du SDIS (II).

I. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, évaluées pour 2024 à **7 780 000 €** sont principalement composées de charges à caractère général (A) qui sont en augmentation de 8% par rapport à l'année 2023 (BP). Les charges de personnel (B) sont en hausse de 9% par rapport à 2023 (BP), ce qui permet de prendre en compte le Glissement Vieillesse et Technicité, la revalorisation du point d'indice et la prime de sujétion.

A. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 73% des dépenses réelles de fonctionnement du Garage départemental. Pour 2024, une enveloppe de **5 700 000 €** est proposée. Les dépenses envisagées se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages etc) et des frais généraux (fluides, maintenance, nettoyage des locaux, formations etc).

Les principaux postes en augmentation sont les suivants :

- Les pièces détachées : + 230 000 € (+20%)
- L'entretien des véhicules : + 139 000 € (+50%)
- Les cotisations d'assurance : + 34 000 € (+7%)

B. Les charges de personnel

L'effectif des personnels permanents du Garage est de 38 agents au 1^{er} janvier 2024 : 26 proviennent du Département, et 12 du SDIS. L'effectif cible est de 40 postes permanents. Une évolution de charges de personnel est projetée à hauteur de 174 000 € supplémentaires permettant de prendre en compte le GVT, la revalorisation du point d'indice et la prime de sujétion des agents du Département mis à disposition du SDIS.

Les dépenses de personnel sont ainsi évaluées à **2 055 000 €** en 2024.

C. Les autres charges de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du Garage comprend également une enveloppe dédiée aux mises à jour et maintenances du logiciel de gestion du parc roulant, en diminution de 4% (- 1 150 €) par rapport au BP 2023.

La dotation aux amortissements devrait augmenter (+ 12 000 €) au regard des acquisitions réalisées en 2023.

II. Les recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement du Garage départemental est financé par le Conseil départemental et le SDIS, chacun respectivement à hauteur de **5 258 000 €** et **2 529 000 €**. La clé de répartition qui s'applique est celle arrêtée dans la convention portant prorogation de l'existence du service commun entre le SDIS et le Département pour la gestion de l'entretien automobile, à savoir 32.48% pour le SDIS et 67.52% pour le Département.

Pour permettre l'équilibre budgétaire et financer les augmentations, les contributions du CD et du SDIS augmentent donc respectivement de 407 000 € et 196 000 € par rapport au budget primitif 2023.

Les autres recettes, composées du FCTVA, des reprises sur subventions et de la neutralisation des amortissements représentent **107 000 €**.

Synthèse de la section de fonctionnement

Budget Primitif 2024 - Fonctionnement	TOTAL
Dépenses de fonctionnement	7 894 581 €
011 – Charges à caractère général	5 700 081 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 055 000 €
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	115 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	24 500 €
Recettes de fonctionnement	7 894 581 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	-
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 733 €
74 – Contributions et participations	7 789 848 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

S'agissant des dépenses réelles d'investissement, il est proposé de les augmenter de 6% par rapport à l'année 2023 (BP), soit + 12 000 € (I). Les subventions d'équilibre du SDIS et du CD sont donc en augmentation par rapport à 2023 (II).

I. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement proposées au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à **203 000 €**. Elles concernent principalement l'équipement des sites d'Abbeville (A) et de Glisy (B), ainsi que l'acquisition de matériels d'atelier (C).

A. L'atelier d'Abbeville

Dans le cadre du service commun de gestion et d'entretien automobile, le site d'Abbeville du Garage Départemental a subi une réhabilitation ayant pris fin en 2023.

Néanmoins, quelques matériels et équipements restent à acquérir. Des achats se poursuivront en 2024 pour un montant de **10 500 €** (électroménagers, autolaveuse et divers matériels selon la vétusté).

B. L'atelier de Glisy

Les travaux de réhabilitation de l'atelier d'Abbeville réalisés les années précédentes ont restreint le renouvellement et l'acquisition de matériels pour l'atelier de Glisy. Ainsi, il est proposé sur l'exercice 2024 une enveloppe de **102 000 €** pour le remplacement de ponts élévateurs, d'un démonte-pneu pour poids lourds, pour l'acquisition d'une valise diagnostic et pour l'aménagement des espaces. Une enveloppe complémentaire de **8 500 €** est dédiée aux petits aménagements.

C. L'acquisition et le renouvellement d'outillages

En ce qui concerne le matériel, il est proposé de continuer le plan de renouvellement des servantes sur les 2 sites (**15 000 €**), des matériels vétustes (**11 000 €**) et l'acquisition de nouveaux matériels (**3 000 €**).

Aussi, une enveloppe de **20 000 €** est dédiée au remplacement et/ou à l'équipement de matériel dans les véhicules ou sites du Département et du SDIS (matériels de distribution de carburant, triflash, écrans tactiles, etc.).

Une enveloppe de **30 000 €** est également prévue pour le remboursement des frais de travaux d'entretien au Département et **3 000 €** pour les frais d'insertion et publications dans le cadre du renouvellement d'un marché.

II. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du FCTVA, évalué pour 2024 à **33 000 €**, des amortissements évalués à **115 000 €**, néanmoins diminué de 105 000 € correspondant à la neutralisation des amortissements et à la reprise des subventions (enveloppes constantes par rapport à 2023), et des subventions d'équilibre versées par le Conseil départemental et le SDIS. Au vu des investissements proposés, les subventions devraient s'élever respectivement à hauteur de **96 000 €** et **64 000 €**.

La clé de répartition qui s'applique est celle arrêtée dans la convention portant prorogation de l'existence du service commun entre le SDIS et le Département pour la gestion de l'entretien automobile, à savoir 40% pour le SDIS et 60% pour le Département.

Synthèse de la section d'investissement

Budget Primitif 2023 - Investissement	TOTAL
Dépenses d'investissement	307 733 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 733 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 000 €
21 - Immobilisations corporelles	170 000 €
23 – Immobilisations en cours	30 000 €
Recettes d'investissement	307 733 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	-

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	32 881 €
13 - Subventions d'investissement	159 852 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le budget primitif 2024 du Garage Départemental comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : SDIS DE LA SOMME (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SDIS80 BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 28800001100065

POSTE COMPTABLE : Le Payeur du SDIS de la SOMME

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SDIS80 BUDGET ANNEXE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	40

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'étus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.0%
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.0%
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	307 733,00	307 733,00

	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	307 733,00	307 733,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 894 581,00	7 894 581,00

	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	7 894 581,00	7 894 581,00

	+		+
	TOTAL DU BUDGET (4)	8 202 314,00	8 202 314,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
			022	0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)				
TOTAL GENERAL				
				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	203 000,00	203 000,00	203 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	203 000,00	203 000,00	203 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		104 733,00	104 733,00	104 733,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		104 733,00	104 733,00	104 733,00

TOTAL	0,00	0,00	307 733,00	307 733,00	307 733,00
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	307 733,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	159 852,16	159 852,16	159 852,16
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	159 852,16	159 852,16	159 852,16
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	192 733,00	192 733,00	192 733,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00

TOTAL	0,00	0,00	307 733,00	307 733,00	307 733,00
--------------	-------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	307 733,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	10 267,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	5 700 081,00	5 700 081,00	5 700 081,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	2 055 000,00	2 055 000,00	2 055 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00	7 779 581,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00	7 779 581,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00

TOTAL	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	7 894 581,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 894 581,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	7 789 848,00	7 789 848,00	7 789 848,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	7 789 848,00	7 789 848,00	7 789 848,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	7 789 848,00	7 789 848,00	7 789 848,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		104 733,00	104 733,00	104 733,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		104 733,00	104 733,00	104 733,00

TOTAL	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	7 894 581,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 894 581,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	10 267,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	90 740,00	90 740,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	3 000,00	0,00	3 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	170 000,00	0,00	170 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	30 000,00	0,00	30 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		13 993,00	13 993,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		203 000,00	104 733,00	307 733,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	307 733,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 700 081,00		5 700 081,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 055 000,00		2 055 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	24 500,00	0,00	24 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	115 000,00	115 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 779 581,00	115 000,00	7 894 581,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 894 581,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	32 880,84	0,00	32 880,84
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	159 852,16	0,00	159 852,16
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		115 000,00	115 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		192 733,00	115 000,00	307 733,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	307 733,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	7 789 848,00		7 789 848,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	104 733,00	104 733,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 789 848,00	104 733,00	7 894 581,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 894 581,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	307 733,00	307 733,00	0,00	307 733,00	307 733,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			104 733,00	104 733,00		104 733,00	104 733,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			104 733,00	104 733,00		104 733,00	104 733,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

307 733,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI/040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI/041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
TOTAL	0,00	0,00	307 733,00	307 733,00	307 733,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	159 852,16	159 852,16	159 852,16
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	159 852,16	159 852,16	159 852,16
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	192 733,00	192 733,00	192 733,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1066 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

307 733,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

SDIS DE LA SOMME - SDIS30 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	307 733,00	307 733,00	0,00	307 733,00	307 733,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2033 Frais d'insertion	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
21578 Autre matériel technique	0,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
2181 Install. générales, agencements	0,00	0,00		92 000,00	92 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2313 Constructions	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	203 000,00	203 000,00	0,00	203 000,00	203 000,00
040	0,00			104 733,00	104 733,00		104 733,00	104 733,00
	0,00			104 733,00	104 733,00		104 733,00	104 733,00
13913	0,00			53 290,00	53 290,00		53 290,00	53 290,00
13918	0,00			37 450,00	37 450,00		37 450,00	37 450,00
198	0,00			13 993,00	13 993,00		13 993,00	13 993,00
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			104 733,00	104 733,00		104 733,00	104 733,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	307 733,00	307 733,00	307 733,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	159 852,16	159 852,16	159 852,16
Subventions d'investissement (hors 138)					
1313	0,00	0,00	95 911,30	95 911,30	95 911,30
Subv. transf. Départements					
1318	0,00	0,00	63 940,86	63 940,86	63 940,86
Autres subventions d'équipement transf.					
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)					
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)					
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (4) (10)					
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles (4)					
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation (4)					
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)					
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	159 852,16	159 852,16	159 852,16
10	0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)					
10222	0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
FCTVA					
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres subventions invest. non transf.					
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)					
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cpte de liaison : affectation (BA,régie)					
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées					
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières					
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières	0,00	0,00	32 880,84	32 880,84	32 880,84
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)					
Total des recettes réelles	0,00	0,00	192 733,00	192 733,00	192 733,00
021	0,00		0,00	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement					
040	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00
Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)					
2805	0,00		5 300,00	5 300,00	5 300,00
Licences, logiciels, droits similaires					
281318	0,00		13 460,00	13 460,00	13 460,00
Autres bâtiments publics					
281561	0,00		532,00	532,00	532,00
Matériel roulant					
281578	0,00		44 770,00	44 770,00	44 770,00
Autre matériel technique					
2817578	0,00		5 400,00	5 400,00	5 400,00
Autre matériel technique (mad)					
28181	0,00		33 529,00	33 529,00	33 529,00
Installations générales, aménagt divers					
281838	0,00		309,00	309,00	309,00
Autre matériel informatique					
281848	0,00		1 640,00	1 640,00	1 640,00
Autres matériels de bureau et mobiliers					
28188	0,00		10 060,00	10 060,00	10 060,00
Autres immo. corporelles					
041	0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales (9)					
Total des recettes d'ordre	0,00		115 000,00	115 000,00	115 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	5 700 081,00	5 700 081,00	0,00	5 700 081,00	5 700 081,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	2 055 000,00	2 055 000,00	0,00	2 055 000,00	2 055 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								7 894 581,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	7 894 581,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	7 894 581,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	7 894 581,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	104 733,00	104 733,00	104 733,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	104 733,00	104 733,00	104 733,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					0,00	0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées					7 894 581,00
--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III

B1

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	5 700 081,00	5 700 081,00	0,00	5 700 081,00	5 700 081,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	43 200,00	43 200,00	0,00	43 200,00	43 200,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	2 810 000,00	2 810 000,00	0,00	2 810 000,00	2 810 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	8 490,00	8 490,00	0,00	8 490,00	8 490,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	418 800,00	418 800,00	0,00	418 800,00	418 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	17 900,00	17 900,00	0,00	17 900,00	17 900,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	564 451,00	564 451,00	0,00	564 451,00	564 451,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	110,00	110,00	0,00	110,00	110,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	134 000,00	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	80,00	80,00	0,00	80,00	80,00

SDIS DE LA SOMME - SDJS80 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		2 055 000,00	2 055 000,00		2 055 000,00	2 055 000,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00		728 000,00	728 000,00		728 000,00	728 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		1 327 000,00	1 327 000,00		1 327 000,00	1 327 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00	0,00	24 500,00	24 500,00
65818	Autres	0,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00	0,00	7 779 581,00	7 779 581,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

	0,00
--	------

= Différence ICNE N – ICNE N-1

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	7 894 581,00	7 894 581,00	7 894 581,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	7 789 848,00	7 789 848,00	7 789 848,00
744	FACTVA	0,00	0,00	2 651,95	2 651,95	2 651,95
7473	Participation départements	0,00	0,00	5 257 914,77	5 257 914,77	5 257 914,77
747888	Autres	0,00	0,00	2 529 281,28	2 529 281,28	2 529 281,28
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	7 789 848,00	7 789 848,00	7 789 848,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	7 789 848,00	7 789 848,00	7 789 848,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		104 733,00	104 733,00	104 733,00
77681	Neutralisation des amortissements	0,00		13 993,00	13 993,00	13 993,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		90 740,00	90 740,00	90 740,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		104 733,00	104 733,00	104 733,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

SDIS DE LA SOMME - SDIS80 BUDGET ANNEXE - BP - 2024

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destinés à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/01/2024

Présenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du CASDIS (1),
A Villers-Bocage, le 25/01/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Villers-Bocage, le 25/01/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

HAUSSOULIER Stéphane	
----------------------	---

Certifié exécutoire par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du CASDIS (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

AMIENS, le

- 6 FEV. 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D9
Objet :	Budget principal 2024 du garage départemental
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D9-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D9-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D9-BP 2024 du garage départemental.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D9-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	495.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : FXBUD_2024_BP_V_SDIS80 BUDGET ANNEXE.xml Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D9-DE-1-1_2.xml	text/xml	42.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Maquette BP 2024 Budget Annexe votée Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D9-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	2.4 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2024 à 14h02min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2024 à 14h02min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2024 à 14h02min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2024 à 14h03min10s	Reçu par le MI le 2024-02-08



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		x
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	x	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	x	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°10

DEFINITION D'UNE METHODE DE CALCUL POUR LA CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 prévoyant l'instauration d'un compte épargne temps au bénéfice des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°7 du CASDIS du 29 novembre 2004 ;

Vu la délibération n°8 du CASDIS du 24 février 2012 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le compte épargne-temps (CET) a été mis en application au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme par délibération n°7 du CASDIS du 29 novembre 2004 qui visait à prendre en compte le décret n°2004-878 du 26 août 2004 prévoyant l'instauration d'un compte épargne temps au bénéfice des fonctionnaires territoriaux.

Le dispositif a été révisé par délibération n°8 du CASDIS du 24 février 2012 pour prendre en compte les évolutions réglementaires amenées par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010.

Cette délibération n°8 du CASDIS du 24 février 2012 est celle qui prévaut encore aujourd'hui. Dans ce dispositif, la compensation financière n'a pas été retenue par l'établissement.

Pour autant, suivant le principe de prudence, la nomenclature comptable M57 mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 rend un provisionnement obligatoire des CET même si l'entité publique n'a pas prévu par délibération leur indemnisation.

Compte-tenu des contraintes budgétaires pesant sur l'établissement et en tenant compte du fait que le risque avéré reste limité dans le sens où :

- Le SDIS ne monétise pas les jours de CET
- Ne remplace pas les agents lorsqu'ils posent des congés
- Peut refuser la pose de CET pour des motifs d'intérêts du service

Il est proposé que l'évaluation du montant de la provision soit calculée sur la base d'une valorisation de l'indemnité forfaitaire des jours CET en fonction de la catégorie hiérarchique, fixée par l'arrêté du 28 août 2009.

En application de ce mode de calcul, il est proposé de provisionner pour les droits acquis au 31/12/2023 par les agents du SDIS en matière de compte épargne-temps à hauteur de 358 063,50 €, selon le détail suivant :

Catégorie Statutaire	Montant brut/j (€)	Nombre d'agents avec CET	Nombre de jours épargnés	Montant total (€)
A	150	36	1 126	168 900
B	100	44	825.5	82 550
C	83	108	1 284.5	106 613.5
Total	-	188	3 236	358 063.5

Aussi, le montant de la provision sera ajusté chaque année par une écriture d'ordre semi-budgétaire après constatation de l'évolution du nombre de jours épargnés par les agents sur leurs comptes CET à la clôture de l'exercice précédent, en distinguant par catégorie, le nombre de jours utilisés et le nombre de nouveaux jours déposés.

Elle donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsqu'il n'est plus susceptible de se réaliser. Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint aux maquettes budgétaires du budget primitif et du compte administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser la constitution de la provision pour les droits acquis au 31/12/2023 par les agents du SDIS en matière de compte épargne-temps à hauteur de 358 063,50 €, selon le détail décrit dans le tableau ci-dessus.

Article 2 :

De dire que l'évaluation du montant de la provision soit calculée sur la base d'une valorisation de l'indemnité forfaitaire des jours CET en fonction de la catégorie hiérarchique, fixée par l'arrêté du 28 août 2009.

Article 3 :

D'approuver le principe d'un ajustement annuel en fonction du besoin de financement constaté au 31 décembre de chaque année.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24D10
Objet :	Définition d'une méthode calcul pour la constitution de provisions pour CET
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24D10-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24D10-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : D10-Méthode de calcul constitution provisions Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24D10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	328.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2024 à 14h41min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2024 à 14h41min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2024 à 14h41min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2024 à 14h42min11s	Reçu par le MI le 2024-02-08



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		x
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		x
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	x	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEURAIN	x	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°11

CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CET PAR CORRECTION D'ERREUR SUR EXERCICE ANTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°10 du CASDIS en date du 25 janvier 2024 relative à la définition d'une méthode de calcul pour la constitution de provisions pour CET ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément à la délibération n°10 susvisée relative à la constitution de provisions pour les droits acquis au 31/12/2023 par les agents du SDIS en matière de compte épargne-temps, et en raison de l'absence de provisions déjà existantes, il est proposé de reconstituer ces provisions par correction d'erreur sur exercice antérieur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Payeur Départemental de la Somme à comptabiliser ces opérations d'ordre non budgétaire sur l'exercice 2024 à hauteur de 358 063,50 € par débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et crédit du compte 1541 « Provisions pour Compte Epargne-Temps ». Les ajustements qui interviendront sur les exercices suivants seront réalisés au moyen d'une opération d'ordre semi-budgétaire.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

CASDIS du 25 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D11
Objet :	Constitution de provisions pour CET par correction d'erreur sur exercice antérieur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D11-DE-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Délibération) Nom original : D11-Constitution de provisions CET correction exercice antérieur.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	273.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h50min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 février 2024 à 11h50min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h50min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h50min34s	Reçu par le MI le 2024-02-07



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 25 janvier 2024

Extrait des délibérations

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le lundi 15 janvier, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 25 janvier 2024, à 16h40, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via le système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S.

Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Victor Jozon, Directeur de Cabinet de Monsieur le préfet était présent aux côtés des membres du CASDIS.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)	x		
Monsieur Frédéric DEMULE (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)		x	
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)		x	
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)		x	
Monsieur Angelo TONOLLI (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Madame Zohra DARRAS (S)			
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)		x	
Madame Brigitte FOURE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)			
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)			x
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 - Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Christophe PETIT	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	X	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non-Officiers		
Adjudant-chef Joachim BRUGE (T)		X
Adjudant- chef Gauthier DECOUTURE (S)		X
Sapeurs-Pompiers Volontaires non-Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	X	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		X
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Monsieur Fabrice VIGNE	X	
Référent mixité et lutte contre les discriminations		
Capitaine Géraldine BEAURAIN	X	

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours.

Monsieur le Président étant connecté en visioconférence a laissé la Présidence et la présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour à Monsieur Pascal BOHIN, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président.

Messieurs Hubert DE JENLIS, Thibault DOMISSE, Christophe BOULOGNE, Madame Françoise MAILLE-BARBARE, Madame Guislaine SIRE, le Lt-colonel Vincent JOURDAIN, le Lt-colonel Lionel TABARY, l'adjudant-chef Fabien COQUERET et Monsieur Fabrice VIGNE, ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

Monsieur José RIOJA absent, a donné, procuration à Monsieur Frédéric DEMULE permettant ainsi de donner pouvoir à l'un de ses collègues à l'effet de voter en son nom.

Monsieur Pascal DEMARTHE a rejoint la séance en visio-conférence vers 16h54.

La séance s'est clôturée à 17h40

DELIBERATION N°12

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS 80 et l'UDSP 80 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA SECTION DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

La mise en place d'une équipe départementale de soutien a, pour principal intérêt, de permettre aux anciens sapeurs-pompiers volontaires (vétérans), sapeurs-pompiers professionnels et aux personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) retraités, adhérents à l'Union départementale de sapeur-pompiers de la Somme (UDSP 80), de garder un lien avec la corporation en réalisant bénévolement des missions de soutien utiles pour le SDIS 80 et le réseau associatif et complémentaires à ses ressources ou moyens propres.

Ainsi, la présente convention a pour objet de définir les modalités de déclenchement et de participation de la section départementale de soutien à certaines des activités de l'UDSP 80 et missions non opérationnelles relevant du SDIS 80. Elle a également pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SDIS 80 et l'UDSP 80 participent au fonctionnement de la section départementale de soutien.

Plusieurs missions seront confiées à cette section départementale, listées, de manière non exhaustive, ci-dessous :

- Logistique lors des formations, manœuvres ou exercices ;
- En lien avec l'ADJSP, préparation et surveillance d'épreuves sportives, aide à l'organisation du brevet national des JSP ainsi qu'au rassemblement départemental des JSP ;
- Appui logistique lors d'épreuves sportives et manifestations associatives organisées ou soutenues par l'UDSP 80 ;
- Convoyage de véhicules ou matériels (contrôles techniques et passages aux mines, transferts de CIS) sans notion de compétences opérationnelles (ex : les inventaires de véhicules avant transfert de CIS ne seront pas de la compétence de la réserve) ;
- Appui logistique lors de cérémonies départementales, régionales et nationales : JNSP, Sainte Barbe départementale, congrès départemental, autres manifestations événementielles ;
- Logistique sur opération de secours d'envergure ou de longue durée sans notion d'urgence et sans que cette participation n'implique d'actions directes dans l'opération de secours : transport de personnels lors des relèves, acheminement de matériels, ravitaillement ;
- Soutien alimentaire lors d'opérations de longue durée, en complément du VSL (livraisons, distribution) ;
- Promotion du volontariat et des jeunes sapeurs-pompiers, en concertation avec le service citoyenneté, le service communication, le référent départemental du volontariat, l'ADSJP 80 ;
- Action en faveur de la prévention des risques et de la citoyenneté ;
- Appui non opérationnel aux centres d'incendie et de secours de proximité ;
- Appui non opérationnel aux services et groupements des sous-directions du SDIS 80.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire,
le Conseil d'Administration**

DÉCIDE

Article 1^{er} :

D'approuver la convention de partenariat entre le SDIS de la Somme et l'UDSP de la Somme relative à la mise en œuvre de la section départementale de soutien.

Article 2 :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0



Convention de partenariat entre le SDIS 80 et l'UDSP 80 relative à la mise en œuvre de la section départementale de soutien

Entre

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil Départemental de la Somme, Président du Conseil d'Administration du SDIS et le Colonel Hors Classe Stéphane CONTAL, Directeur départemental du SDIS 80, Chef de Corps départemental,

Désigné ci-après « SDIS 80 »
D'une part,

Et

L'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Somme, représentée par son Président, le Lieutenant-colonel Vincent JOURDAIN,

Désigné ci-après « UDSP 80 »
D'autre part,

Préambule :

Afin de bénéficier d'un appui et d'un soutien logistique et/ou technique temporaire dans l'accomplissement de leurs missions non opérationnelles, l'UDSP 80 et le SDIS 80 proposent la création d'une section départementale composée d'anciens sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ou personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS).

L'UDSP 80, affiliée à l'Union régionale des sapeurs-pompiers du Nord de la France ainsi qu'à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France compte parmi ses adhérents de nombreux anciens sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ou PATS. La mobilisation de ces membres, anciens actifs du SDIS 80, dans le cadre d'une section départementale de soutien est de nature à favoriser le développement des liens intergénérationnels, la transmission de savoirs, le partage d'expériences, la solidarité, l'entraide, l'esprit de corps et la cohésion.

Cette convention s'inscrit également dans le développement permanent de la coopération entre l'UDSP 80 et le SDIS 80.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de déclenchement et de participation de la section départementale de soutien à certaines des activités de l'UDSP 80 et missions non opérationnelles relevant du SDIS 80.

Elle a également pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SDIS 80 et l'UDSP 80 participent au fonctionnement de la section départementale de soutien

Article 2 - Composition et missions

La section départementale de soutien est composée de 30 membres au maximum qui seront recrutés de manière progressive.

Elle est susceptible de participer, contribuer ou apporter un soutien temporaire et gratuit aux activités et missions listées ci-dessous :

- Logistique lors des formations, manœuvres ou exercices ;
- En lien avec l'ADJSP, préparation et surveillance d'épreuves sportives, aide à l'organisation du brevet national des JSP ainsi qu'au rassemblement départemental des JSP ;
- Appui logistique lors d'épreuves sportives et manifestations associatives organisées ou soutenues par l'UDSP 80 ;
- Convoyage de véhicules ou matériels (contrôles techniques et passages aux mines, transferts de CIS) sans notion de compétences opérationnelles (ex : les inventaires de véhicules avant transfert de CIS ne seront pas de la compétence de la réserve) ;
- Appui logistique lors de cérémonies départementales, régionales et nationales : JNSP, Sainte Barbe départementale, congrès départemental, autres manifestations événementielles ;
- Logistique sur opération de secours d'envergure ou de longue durée sans notion d'urgence et sans que cette participation n'implique d'actions directes dans l'opération de secours : transport de personnels lors des relèves, acheminement de matériels, ravitaillement ;
- Soutien alimentaire lors d'opérations de longue durée, en complément du VSL (livraisons, distribution) ;
- Promotion du volontariat et des jeunes sapeurs-pompiers, en concertation avec le service citoyenneté, le service communication, le référent départemental du volontariat, l'ADSJP 80 ;
- Action en faveur de la prévention des risques et de la citoyenneté ;
- Appui non opérationnel aux centres d'incendie et de secours de proximité ;
- Appui non opérationnel aux services et groupements des sous-directions du SDIS 80.

Cette liste, non exhaustive, est susceptible d'être complétée par toute autre action validée conjointement par le Directeur départemental du SDIS 80 et le président de l'UDSP 80.

L'exercice de chacune de ces missions est subordonné, pour chaque intervenant bénévole, à la détention des conditions d'aptitude, des compétences et des qualifications nécessaires (ex : permis, diplôme, etc...).

L'UDSP 80 s'engage, avec l'appui du Groupement Formation du SDIS 80, à tenir et mettre à jour des tableaux, recensant les qualifications de chaque agent membre de la section départementale de soutien. Ces tableaux seront tenus à jour par le référent de la section départementale avec le soutien administratif du secrétariat de l'UDSP 80.

La durée de chaque mission ne peut excéder 8 heures consécutives et maximum 32 heures hebdomadaires.

Article 3 - Référent de la section départementale de soutien

Le référent de la section départementale de soutien proposé par l'UDSP 80 et validé par le Directeur départemental du SDIS 80 est notamment chargé :

- d'examiner, de contrôler et de participer à la sélection des candidatures ;
- de composer et coordonner les groupes de soutien conformément aux sollicitations émanant du SDIS 80 ou de l'UDSP 80 ;
- de prendre connaissance, de recenser et compiler les comptes rendus de mission ;
- de rédiger le rapport annuel d'activité avant le 1^{er} février de chaque année et de l'adresser au directeur départemental du SDIS 80 ainsi qu'au président de l'UDSP 80. Ce rapport sera présenté pour information aux différentes instances du SDIS 80 ainsi qu'au conseil d'administration de l'UDSP 80.

Article 4 - Commission de fonctionnement

Une commission est instituée afin d'examiner les questions relatives au fonctionnement de la section départementale de soutien.

Elle est composée :

- du Président du CASDIS ou son représentant ;
- du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant ;
- du Président de l'UDSP ou son représentant ;
- du Médecin-Chef, Sous-directeur Santé ou son représentant;
- du Sous-directeur Opérationnel ou son représentant;
- du Sous-directeur RH-Finances ou son représentant ;
- de l'officier référent départemental du volontariat ;
- du référent de la section départementale de soutien.

Compte tenu de l'ordre du jour, le directeur départemental et/ou le président de l'UDSP 80 peuvent décider de convier toute autre personne aux réunions de la commission de fonctionnement.

Cette dernière est notamment chargée d'examiner les candidatures.

Elle peut également se réunir en vue de la préparation d'une mission d'envergure à l'initiative du SDIS 80 et de l'UDSP 80 et/ou pour effectuer un retour d'expérience suite à une mission.

Elle peut être réunie pour toute question en lien avec le fonctionnement de la section départementale de soutien à l'initiative d'un de ses membres.

Une réunion annuelle est organisée visant à apporter des améliorations afin d'accroître l'efficacité, l'organisation et le fonctionnement de la section et de préciser les orientations pour l'avenir.

Article 5 - Conditions et modalités d'intégration – cessation d'activités

Pour intégrer la section départementale de soutien, les candidats doivent :

- être des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant cessé définitivement leur activité ;
- ou personnels administratifs techniques et spécialisés (PATS) en activité ou en retraite ;
- et n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire en activité ;
- être apte médical ;
- justifier des formations et compétences à jour et en vigueur en lien avec les missions susceptibles d'être confiées ;
- être adhérent à l'UDSP et adhérent à la FNSPF.

Si un membre de la section départementale de soutien exerce encore une activité professionnelle, cette dernière sera prioritaire sur son engagement au sein de la section et aucune convention de disponibilité ne pourra être conclue entre l'employeur, le SDIS 80 et l'UDSP 80.

Le candidat adressera le formulaire de candidature figurant en annexe n°1 aux membres de la commission de fonctionnement qui émettront un avis, sous réserve de l'aptitude médicale du candidat (annexe n°2).

Les demandes de candidature sont étudiées chaque semestre.

Il n'y a pas de durée d'engagement fixé.

Le SDIS 80 et l'UDSP 80 se réservent la possibilité de mettre fin à la participation d'un des membres de la section départementale de soutien notamment pour des motifs liés au comportement, aux qualifications ou à l'aptitude médicale.

Tout membre de la section départementale de soutien peut demander sa cessation de fonction à tout moment. Un courrier d'information de fin d'activité devant être adressé au président de l'UDSP avec copie au directeur départemental du SDIS.

Dans tous les cas, la participation prend fin lorsque le membre atteint l'âge de 75 ans. La limite d'âge pour la conduite des véhicules poids lourds du SDIS 80 est fixée à 70 ans.

Article 6 - Certificat médical de non contre-indication médicale

La participation de chaque membre aux différentes actions menées dans le cadre de la section départementale de soutien est subordonnée à son aptitude médicale.

Les conditions d'aptitude physique des sapeurs-pompiers ne sont plus exigées. Toutefois, les membres de la réserve départementale devront se trouver dans une bonne forme physique et médicale.

Chaque membre actif de la section départementale de soutien doit transmettre lors de sa candidature puis chaque année (pour le 1^{er} janvier), au président de l'UDSP 80, un certificat de non contre-indication médicale certifié par son médecin traitant (annexe 2 de la présente convention).

L'inscription sur la liste des membres de la section départementale de soutien sera subordonnée à ce certificat médical de non contre-indication médicale.

Pour les membres titulaires des permis soumis à validation périodique (BE et séries C et D), ceux-ci devront être à jour de leur visite médicale afin de pouvoir convoier les différents poids lourds du SDIS 80. Pour cela, ils pourront effectuer leur visite médicale auprès d'un médecin agréé par la préfecture de la Somme.

Article 7 - Statut

La section départementale de soutien étant créée par l'UDSP 80, les membres qui la composent sont placés sous la responsabilité de cette dernière, sous statut associatif et bénéficient de la qualité d'adhérent.

Dans le cadre des missions qu'ils effectuent à la demande et pour le compte du SDIS 80, les membres de la section départementale de soutien bénéficient de la qualité de collaborateur occasionnel du service public.

Chaque membre de la section départementale de soutien est rattaché à un centre d'incendie et de secours du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Somme.

La participation aux missions effectuées dans le cadre de la section départementale de soutien est une action bénévole ne donnant lieu au versement d'aucune rémunération ni indemnité.

Lorsque les membres de la section départementale de soutien sont missionnés par le SDIS 80, l'établissement public s'engage à prendre en charge, le cas échéant, les frais de repas des membres.

Article 8 – Habillement

Le SDIS 80 met à disposition des membres une dotation habillement spécifique permettant une identification claire de l'appartenance à la section départementale de soutien.

Cette dotation est fixée dans le règlement habillement du SDIS 80.

La tenue spécifique des membres de la section départementale de soutien est sérigraphiée « section départementale de soutien – sapeurs-pompiers de la Somme ».

Cette dotation est susceptible d'être actualisée selon les normes en vigueur relatives à l'habillement.

Le remplacement des effets se fait sur constatation de leur usure.

Lors des cérémonies ou manifestations impliquant le SDIS 80 et/ou l'UDSP 80, les membres de la section départementale de soutien sont autorisés à porter la tenue de service ou la tenue de sapeur-pompier honoraire.

A l'issue de leur engagement au sein de la section départementale de soutien, les membres s'engagent à restituer la dotation habillement mise à leur disposition. A défaut, un titre de recette sera émis.

Article 9 – Déclenchement

La décision de déclencher les membres de la section départementale de soutien émanera du directeur départemental et du président de l'UDSP ou de leurs représentants.

Elle sera adressée au référent de la section départementale de soutien qui compilera l'ensemble des informations nécessaires quant au contenu de la mission et procédera à la composition du groupe de soutien en lien avec les chefs de CIS de rattachement des membres le cas échéant.

Le référent désignera, parmi le groupe de soutien, un responsable de mission.

En cas d'urgence, les membres pourront également être missionnés directement par le CTA/CODIS via le référent de la section départementale sur ordre du directeur de permanence. Le président de l'UDSP 80 sera avisé du déclenchement par l'officier CODIS. Les modalités pratiques de la mission seront alors déclinées dans une consigne propre à la logistique de soutien en intervention.

Article 10 - Déroulement de la mission

Mission à la demande du SDIS 80

Dans le cadre des missions déclenchées à la demande du SDIS 80 et pendant toute la durée de la mission, les membres de la section départementale de soutien seront placés sous l'autorité du commandant des opérations de secours (soutien logistique sur opération de longue durée), de l'organisateur de la formation, manifestation, action de prévention, etc....

La responsabilité de l'UDSP 80 ne pourra être recherchée dans le cadre d'un accident survenu à l'occasion d'une mission déclenchée à la demande du SDIS 80.

Mission à la demande de l'UDSP 80

Dans le cadre des missions à caractère associatif et non opérationnelles déclenchées à la demande de l'UDSP 80, les membres seront placés sous l'autorité du président de l'UDSP 80 ou son représentant.

La responsabilité du SDIS 80 ne pourra être recherchée dans le cadre d'un accident survenu à l'occasion d'une mission déclenchée à la demande de l'UDSP 80.

Compte-rendu de mission

A l'issue de chaque mission ou action menée par un groupe de soutien, le responsable de mission établira un compte-rendu écrit qui sera transmis au référent de la section départementale de soutien.

Article 11 - Utilisation des matériels et des véhicules du SDIS 80

Les membres de la section départementale de soutien peuvent être autorisés à utiliser les matériels appartenant au SDIS 80 sous réserve d'avoir obtenu l'accord exprès de ou des personnes sous la responsabilité desquelles les matériels sont placés (ex : chef de centre pour les véhicules en CIS).

Les membres de la section départementale de soutien peuvent être autorisés à utiliser les véhicules du SDIS 80. Ils devront être titulaires du permis adéquat. Les missions confiées à la section ne relevant pas de l'urgence, l'utilisation des gyrophares et des avertisseurs sonores ne sont pas autorisés.

Article 12 – Maintien des acquis

L'UDSP 80, avec l'appui technique du SDIS 80, s'engage à assurer, au sein des unités opérationnelles du SDIS 80 ou sur le site de l'EDIS, le suivi et l'organisation des formations de maintien des acquis des membres de la section départementale de soutien. Dans ce cadre, elle s'engage à organiser au moins une fois par an une journée de maintien des connaissances professionnelles dans le domaine du secourisme, de l'organisation du SDIS, de la conduite et du guidage des véhicules.

Article 13 - Traitements des données personnelles

Le fonctionnement de la section départementale de soutien implique pour le SDIS 80 et l'UDSP 80 d'effectuer des traitements sur les données personnelles des membres. Ces traitements auront pour seules finalités :

- l'instruction des candidatures ;
- la gestion de la dotation habillement ;
- le remboursement des frais de repas ;
- le déclenchement des membres de la réserve ;
- la gestion des qualifications, des aptitudes médicales et des formations requises ;
- la gestion des comptes rendus.

Dans le cadre du présent partenariat, l'UDSP 80 et le SDIS 80 s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » pour les traitements relevant de leurs responsabilités.

Les parties s'engagent à ne traiter que les données strictement nécessaires au bon fonctionnement de la section départementale et veilleront à limiter les accès aux seules personnes habilitées dans le cadre de leurs fonctions ou missions et dans la limite de leur besoin d'en connaître.

Article 14 - Assurances

Chaque partie reconnaît avoir souscrit les contrats d'assurance garantissant les risques de dommages susceptibles de survenir aux personnes et aux biens dans le cadre de l'exécution de cette convention.

Chaque membre de la section départementale de soutien est ainsi couvert par l'assurance du commanditaire de la mission.

Toutefois, il est convenu entre les parties que l'UDSP 80 garantira la responsabilité civile des membres de la section départementale de soutien.

Lorsque les membres de la section départementale, collaborateurs occasionnels du service public, conduisent ou sont passagers d'un véhicule du SDIS 80, l'assurance de la flotte du service couvre les conducteurs et les passagers en cas d'accident routier.

Les règles de protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ne s'appliquent pas.

La protection juridique et la protection sociale de la FNSPF s'appliquent de par l'adhésion au réseau associatif des sapeurs-pompiers de France.

Article 15 - Conditions d'exercice et obligations des membres de la section départementale de soutien

Comportement et discipline

L'inscription au sein de la section départementale de soutien des sapeurs-pompiers de la Somme implique de respecter les consignes données et l'application des règlements.

Chaque membre veille particulièrement à son comportement et au bon exercice des missions qui lui sont confiées.

Il s'engage à :

- faire preuve de discrétion et de discernement,
- respecter l'obligation de confidentialité,
- ne jamais s'immiscer ou perturber le déroulement ou l'accomplissement d'une opération de secours,
- respecter les consignes ou ordres donnés par le Commandant des Opérations de Secours (COS),
- valoriser l'image et les valeurs portées par les sapeurs-pompiers et le SDIS 80.
-

Obligations

Les membres de la section départementale de soutien, témoins d'une situation nécessitant des secours, parce qu'ils sont porteurs d'une tenue les identifiant ou qu'ils conduisent un véhicule du SDIS 80, ont obligation d'appeler le CTA-CODIS et de porter secours jusqu'à l'arrivée des secours.

Positionnement hiérarchique dans le cadre des missions

Pour toute mission en lien avec l'activité opérationnelle du SDIS 80, la section départementale de soutien est placée sous l'autorité du Commandement des Opérations de secours (COS).

Dans le cadre de la réalisation d'activités non opérationnelles, les membres de la section départementale de soutien sont placés sous l'autorité du responsable de la manifestation ou de la prestation, après validation du référent départemental de l'UDSP 80.

Principe de bénévolat

Les missions ou actions accomplies par les membres de la réserve sont exercées à titre bénévole, elle ne donne donc lieu à aucune indemnisation.

Déplacements

Le déplacement personnel des membres de la section départementale de soutien pour rejoindre le lieu de rendez-vous fixé pour réaliser la mission ou l'action confiée, ainsi que son retour à domicile, restent à sa charge, sauf si un transport est organisé par le SDIS 80 ou l'UDSP 80.

Dans le cadre de missions nécessitant une restauration, voire un séjour en hôtel pour la nuit (ex : convoyages de véhicules), les frais afférents sont pris en charge par le commanditaire (SDIS 80 ou l'UDSP 80).

Article 16 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Article 17 - Avenant

La présente convention pourra être modifiée à tout moment par voie d'avenant sous réserve de l'accord de chacune des parties.

Article 18 - Dénonciation

La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties pour n'importe quel motif par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Amiens, le

Le Président du Conseil d'administration
du SDIS de la Somme,

Le directeur départemental des services
d'incendie et de secours de la Somme,

Stéphane HAUSSOULIER
Président du Conseil départemental

Colonel Stéphane CONTAL
Chef de Corps

Le Président de l'Union départementale
des sapeurs-pompiers de la Somme,

Lieutenant-Colonel Vincent JOURDAIN



**Convention de partenariat entre le SDIS 80 et l'UDSP 80
relative à la mise en œuvre de la section
départementale de soutien**

Annexe 1 - FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Monsieur / Madame

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

Adresse postale :
.....
.....

Numéro d'adhésion FNSPF :

Dernier grade SP :

PATS :

Dernière fonction occupée :

Dernière affectation :

Motif de fin d'activité :

Titulaire du/des permis :

Qualifications / formations* :

.....

.....

Motivations :

.....

.....

.....

.....

.....



Je soussigné(e),..... (Nom et prénom),
ancien sapeur-pompier professionnel / volontaire du centre d'incendie et de secours
PATS / ancien PATS du service.....,
sollicite l'autorisation d'intégrer la réserve départementale de soutien UDSP 80 / SDIS 80.
J'atteste être membre de l'UDSP 80 et adhérent à la FNSPF à jour de cotisation ;

Je reconnais avoir été informé(e) des modalités de fonctionnement de la section départementale de soutien ainsi que des missions qui peuvent m'être confiées. Dans ce cadre, je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la convention de partenariat liant le SDIS 80 et l'UDSP 80 ;

Je m'engage à réaliser mes activités dans le respect du règlement intérieur relatif à la section départementale de soutien dont j'atteste avoir pris connaissance ;

Je m'engage à participer aux journées de maintien des connaissances professionnelles ;

Je m'engage à réaliser annuellement une visite médicale réalisée par la sous-direction santé du SDIS 80 permettant de contrôler ma bonne forme physique et médicale ;

Je m'engage à faire immédiatement état de tout évènement de nature à altérer ma participation à la section départementale de soutien notamment en lien avec mon aptitude physique et médicale ;

Je m'engage à adopter un comportement irréprochable lorsque je porte la tenue de service ou associative.

SOUHAITS DE MISSIONS (liste non exhaustive)

Cochez les cases pour lesquelles vous souhaitez vous investir dans la section départementale de soutien.

Plusieurs cases peuvent être cochées puisqu'il s'agit de recueillir vos préférences en matière de missions.

- Soutien non opérationnel aux interventions de longue durée et/ou de grande ampleur.**
- Intervention lors d'épisodes climatiques.**
Soutien logistique ravitaillement alimentaire
Transport de personnel, acheminement de matériel
Aide à la remise en état et reconditionnement du matériel
- Appels à la population formulés par les autorités judiciaires**
Contribution à la recherche de personnes égarées/disparues
- Appui logistique**
Appui logistique lors de cérémonies départementales et manifestations évènementielles
Soutien logistique et technique aux JSP
Appui logistique lors de formations, exercices et manœuvres de grande ampleur et/ou de longue durée
- Aide technique**
Convoyage de véhicules lors de formations, stages et manœuvres de grande ampleur.
Convoyage de véhicules afin d'effectuer les contrôles techniques, entretien ou les transferts.
Convoyage des participants lors des évènements sportifs, stages et manœuvres de grande ampleur.

A,....., le

Signature :



Convention de partenariat entre le SDIS 80 et l'UDSP 80 relative à la mise en œuvre de la section départementale de soutien

Annexe 2 - CERTIFICAT MEDICAL

Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la section départementale de soutien du Service départemental d'incendie et de secours et de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Somme

Je soussigné(e)

certifie avoir examiné

Mme / Mr

né(e) le/...../.....

et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités de la section départementale de soutien des sapeurs-pompiers de la Somme : (rayer les activités interdites)

- soutien à l'organisation de formations ou d'exercices ;
- promotion des activités des sapeurs-pompiers et de l'éducation de la population à la culture du risque, représentation ;
- manutention manuelle de matériel ;
- convoyage de véhicules du SDIS avec ou sans passager jusqu'à 8 personnes en plus du conducteur, missions d'intendance) ;
- apte à la position debout prolongée (cérémonie) ;
- avoir constaté une contre-indication à la pratique des activités de la section départementale des sapeurs-pompiers de la Somme ci-dessous (cocher les activités interdites) :

port de charges supérieures à 15 kg

conduite de véhicules légers (< 3,5 tonnes), hors intervention

Activités contre-indiquées :

Certificat valable un an, remis en main propre à l'intéressé, pour faire valoir ce que de droit.

Fait à, le/...../.....

Cachet et signature du médecin



Convention de partenariat entre le SDIS 80 et l'UDSP 80 relative à la mise en œuvre de la section départementale de soutien

Annexe 3 - Déclenchement et mise en œuvre

Sollicitation de soutien sur une intervention

- Qui demande : COS
- Qui décide : Directeur de permanence
- Qui mobilise : Responsable de la section ou son représentant
- Qui engage : Officier CODIS (création d'un ordre de départ sous le SGO)
- Qui fixe les objectifs : COS
- Qui rend compte : le responsable de la mission

Sollicitation de soutien au profit du SDIS

- Qui demande : sous-direction / groupement / service ou CIS en charge de l'organisation de l'évènement
- Qui décide : DDSIS
- Qui mobilise : responsable de la section
- Qui fixe les objectifs : le représentant du DDSIS
- Qui engage et rend compte : le responsable de la mission

Sollicitation de soutien au réseau associatif

- Qui demande : amicale / UDSP
- Qui décide : PUD
- Qui mobilise : responsable de la section
- Qui fixe les objectifs : le représentant du PUD
- Qui engage et rend compte : le responsable de la mission

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SDIS80
Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CA_25_01_24_D12
Objet :	Convention de partenariat entre le SDIS 80 et l'UDSP 80 relative à la mise en oeuvre de la section départementale de soutien
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D12-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D12-Convention ADJSP-SDIS80 section de soutien départementale.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	321.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Projet section départementale de soutien SDIS UDSP 80 version 4 CASDIS 01 2024.pdf Nom métier : 99_DE-080-288000011-20240125-CA_25_01_24_D12-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	244.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 février 2024 à 11h54min07s	Dépôt initial

En attente de transmission	7 février 2024 à 11h54min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 février 2024 à 11h54min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 février 2024 à 11h54min20s	Reçu par le MI le 2024-02-07